

TRAITE DE SCISSION PARTIELLE

ENTRE

ADVISE UP ASSOCIÉS
(en qualité d’apporteuse)

ET

DREAM BIIG PARTNERS
(en qualité de bénéficiaire)

EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2025

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

1. **ADVISE UP ASSOCIES**, société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de commissaires aux comptes au capital social de 15.000 euros, ayant son siège social situé 15 rue Poussin – 75016 Paris, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 788 655 355, co-représentée par M. François Xavier Tanguy et par M. Laurent Mérias, en leur qualité de gérants ;

ci-après désignée « **ADVISE UP ASSOCIES** » ou la « **Société Existante** »

2. **DREAM BIIG PARTNERS**, société par actions simplifiée au capital social de 1.000 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 989 119 813, ayant son siège social situé 16 rue du Colisée – 75008 Paris, intégralement détenue par ADVISE UP ASSOCIES jusqu'à la date de réalisation de la présente scission partielle, représentée par son président, la société par actions simplifiée « Passeurs de Rêves », elle-même représentée par M. François-Xavier Tanguy en sa qualité d'actionnaire unique et président de celle-ci ;

ci-après désignée « **DREAM BIIG PARTNERS** » ou la « **Société Bénéficiaire** »

La Société Existante et la Société Bénéficiaire sont ci-après désignées, individuellement, une « **Partie** » et, collectivement, les « **Parties** ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- A. ADVISE UP ASSOCIES (ci-après « la **Société Existante** ») est une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, cofondée par M. Laurent Mérias et M. François-Xavier Tanguy (ci-après les « **Associés Personnes Physiques** ») qui détiennent chacun 50 % de son capital et exercent leur activité professionnelle en son sein. En raison de divergences croissantes sur l'orientation future de la société et d'une autonomie opérationnelle grandissante dans leur activité, les Associés Personnes Physiques sont convenus de procéder à une scission partielle de la « branche complète d'activité » en rapport avec l'activité de M. François-Xavier Tanguy qui sera apportée à une société nouvelle, DREAM BIIG PARTNERS (ci-après, la « **Société Bénéficiaire** ») dont M. François Xavier Tanguy détiendra 100% du capital en échangeant sa participation dans la Société Existante contre la totalité des actions émises par la Société Bénéficiaire.

B. L'opération, visant à permettre aux Associés Personnes Physiques de dissocier leur activité au sein de structures juridiques distinctes (ADVISE UP ASSOCIES pour M. Laurent Mérias et DREAM BIIG PARTNERS pour M. François-Xavier Tanguy) de manière effective à compter du début du prochain exercice comptable de la société, soit au 1er octobre 2025 et au plus tard le 15 novembre 2025 (ci-après, l'« **Opération** »), sera structurée comme suit :

- (i) Par le présent traité (ci-après, le « **Traité** »), ADVISE UP ASSOCIES, représentée par M. Laurent Mérias et M. François-Xavier Tanguy, ses cogérants, procède à l'apport partiel d'actif de la branche complète d'activité se rapportant à l'activité de l'Associé François-Xavier Tanguy (la « **Branche d'Activité Apportée** ») à la société DREAM BIIG PARTNERS nouvellement constituée, sous le régime de la scission partielle prévue à l'article L236-7 al. 2 du Code de commerce. Par ce mécanisme, les actions émises lors de l'apport (les « **Actions Nouvelles** ») seront attribuées directement aux associés de la Société Existante, en proportion à leur participation dans le capital de cette dernière. A ce titre, les Associés Personnes Physiques ont décidé de procéder, préalablement à la Date de Réalisation, à l'apport de leurs participations respectives, en régime de report d'imposition (art. 150-0 B ter du CGI) à leurs propres sociétés personnelles, dont ils détiennent chacun 100% du capital, qui sont respectivement la société NEXT-UP SARL (ci-après « **NEXT-UP** ») s'agissant de M. Laurent Mérias et la société PASSEURS DE REVES SAS (ci-après, « **PASSEURS DE REVES** », et ensemble avec NEXT-UP, les « **Sociétés Faïtières** »). Ainsi, à la Date de Réalisation, les Actions Nouvelles seront directement attribuées aux Sociétés Faïtières qui seront alors associés de la Société Existante, à raison de 50% des Actions Nouvelles attribuées à NEXT-UP et 50% à PASSEURSDE REVES. La scission partielle prendra effet au 1er octobre 2025 ou, si les Conditions Suspensives ne sont pas réunies au 1^{er} octobre, à la date de levée de ces conditions (la « **Date d'Effet** »), avec rétroactivité comptable et fiscale au 1er octobre 2025.
- (ii) A la signature du Traité, les Parties procéderont, sans délai, au dépôt de celui-ci au greffe du tribunal de commerce compétent en vue de la publication d'un avis de projet de scission partielle sur le Bulletin des Annonces Civiles et Commerciales ainsi que sur un journal d'annonces légales, dans les conditions prévues aux art. L. 236-6 et R. 236-2 du Code de commerce, ledit dépôt faisant courir le délai d'opposition des créanciers non obligataires ouvert par l'art. L236-30 du Code de

commerce, applicable, en l'espèce, puisque les Parties sont convenues d'écarter, en usant de la faculté ouverte par ces mêmes dispositions, toute solidarité entre elles au titre du passif attribué à chaque société à l'issue de l'Opération;

- (iii) Enfin, les Associés signeront un contrat d'échange croisé de participations portant sur 50% de leurs participations respectives détenues dans ADVISE UP ASSOCIES et DREAM BIIG PARTNERS à l'issue de la scission partielle (dans la mesure où les Actions Nouvelles émises en contrepartie de l'Apport seront attribuées aux deux Sociétés Faïtières qui seront devenues associés d'ADVISE UP ASSOCIÉS à la Date de Réalisation) afin de finaliser la séparation.

- C. Il est précisé que la structuration de l'Opération, telle que décrite ci-dessus, s'inscrit dans le processus de séparation des Associés Personnes Physiques convenu dans le cadre des discussions entre les Parties et formalisé par la signature d'un Term-Sheet d'Accord en date du 21 juillet 2025. Dans celui-ci, M. Laurent Mérias et M. François-Xavier Tanguy se sont engagés à accomplir toutes les démarches nécessaires afin de mener le processus à son terme selon ce procédé dans les délais convenus et à assurer un transfert effectif du contrôle de la Société Bénéficiaire à M. François-Xavier Tanguy (via sa société faïtière) à sa date de départ fixée en principe le 1er octobre 2025.
- D. Enfin, il est rappelé que, sur le plan fiscal, dans la mesure où l'Apport porte sur une « branche complète d'activité » (c'est-à-dire un ensemble d'éléments d'actif et de passif constituant une entité économique autonome, susceptible de fonctionner par ses propres moyens), il répond aux conditions d'application du régime de faveur des scissions prévu à l'article 210 A du Code général des impôts, permettant, sur option, de placer la scission partielle dans un cadre de neutralité fiscale. Ainsi, les Parties optant expressément pour l'application de ce régime dans le cadre du présent Traité, et dès lors que celui-ci entraîne l'application des dispositions de l'article 115, 2 du CGI, qui neutralisent toute constatation de plus-value ou de moins-value au niveau des associés lors de l'attribution gratuite de titres dans le cadre d'une restructuration, la scission partielle aura un caractère pleinement intercalaire sur le plan fiscal et sera réalisée dans des conditions de parfaite neutralité fiscale, tant au niveau des sociétés concernées (Société Existante et Société Bénéficiaire) qu'au niveau des Associés, Sociétés Faïtières.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT.

1. REGIME JURIDIQUE DE LA SCISSION PARTIELLE

1.1. Option des Parties au titre du régime juridique de l'Opération

La présente opération d'apport partiel d'actif est réalisée sous le régime juridique des scissions prévu par les articles L.236-16 à L.236-26 du Code de commerce, applicable aux apports partiels d'actif, en vertu des dispositions de l'article L.236-27 dudit Code, permettant aux Parties d'opter pour ce régime. En l'occurrence, les Parties optent expressément pour soumettre la présente Opération au régime spécifique des « scissions partielles » prévu par l'alinéa 2 de l'article L.236-27 du Code de commerce, permettant, d'une part, l'application des règles propres aux scissions au niveau de la transmission des actifs et passifs, d'autre part, de procéder à l'attribution directe des actions émises dans le cadre de l'apport aux associés de la société apporteuse au prorata de leur participation dans celle-ci.

En application de ces dispositions, (i) la Société Existante apportera à la Société Bénéficiaire l'ensemble des éléments d'actif et de passif inscrits à son bilan identifiés comme constituant la « branche complète d'activité » de l'Associé M. François-Xavier Tanguy, nommément désignés à l'Article 2 ci-après, ainsi que les droits immatériels s'y rapportant (marque, clientèle), qui seront transférés dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine opérée en faveur de la Société Bénéficiaire limitée à ces derniers éléments et (ii) les associés de la Société Existante se verront attribuer directement les actions de la Société Bénéficiaire émises en contrepartie dudit apport (les « Actions Nouvelles »), en proportion de leur participation au capital de la Société Existante, soit à raison de cinquante pour cent des Actions Nouvelles attribuées à chaque Associé.

Il est rappelé que l'attribution des Actions Nouvelles au profit des Associés de la Société Existante constitue une condition essentielle et déterminante de la réalisation des opérations prévues au présent traité de scission partielle. La réalisation de (i) l'apport et (ii) l'attribution directe des Actions Nouvelles émises en rémunération de l'apport par la Société Bénéficiaire aux Associés constituent une seule et même opération, indissociable et indivisible, de sorte qu'à défaut de réalisation de l'apport ou de l'attribution directe des Actions Nouvelles décrite ci-dessus, la scission partielle prévue au présent traité ne saurait être réalisée.

A cet égard, il est précisé qu'il n'existe au sein des Parties (i) aucun droit accordé à des associés ayant des droits spéciaux, (ii) aucun porteur de titres autres que des actions, (iii) aucun avantage particulier. Il est également précisé que (iv)

l'intégralité des parts de la Société Existante sont détenues à la Date de Signature par les Sociétés Faîtières de M. Laurent Mérias et M. François-Xavier Tanguy, dont le capital est entièrement détenu par ces derniers, et que (v) la Société Existante n'auto-détient aucune participation dans son propre capital social. Enfin, il est précisé (vi) que la Société Existante ne sera pas dissoute et continuera d'exister à l'issue de la scission, en constituant la structure d'exercice de M. Laurent Mérias.

Les Parties entendent expressément écarter toute solidarité entre elles, en ce qui concerne tant le passif compris dans la Branche d'Activité Apportée, transféré à la Société Bénéficiaire, que le passif non compris dans le périmètre de l'Apport, demeurant à la charge de la Société Existante, conformément à la faculté admise, sur option, par l'article L236-26 du Code de commerce. Dès lors, à compter de la Date de Réalisation, la Société Existante et la Société Bénéficiaire seront seules tenues de la partie du passif mise à leur charge respective, sans solidarité entre elles. Conformément aux dispositions des articles L236-15 et L236-26 du Code de commerce, dans ce cas, les créanciers non obligataires des sociétés participant à la scission, titulaires d'une créance qui est antérieure à la publication du traité de scission, peuvent former opposition à la scission partielle dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de l'avis de scission au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales de l'avis faisant état du projet de scission.

Toute opposition formée devra être portée devant le Tribunal de commerce compétent, qui pourra la rejeter, ordonner le remboursement des créances concernées ou encore la constitution de garanties appropriées.

1.2. Approbations et procédure

Conformément aux dispositions de l'article L.236-28 du Code de commerce, lorsque la totalité du capital et des droits de vote de la société bénéficiaire sont détenus, comme en l'espèce, par la Société Existante au cours de la période entre le dépôt du traité de scission au greffe et la date de réalisation de la scission, le formalisme applicable est allégé, la loi dispensant, dans ce cas, chaque société de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur le projet de scission ainsi que de l'obligation de désigner un commissaire à la scission.

Dans ce cas, la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire n'est requise que si un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital de la Société Existante en demandent la convocation en justice en vue de soumettre le projet à une délibération d'assemblée générale. A ce titre, les Associés Personnes Physiques de la Société Existante, agissant en qualité de co-gérants de la société à

la signature des présentes, déclarent expressément, ne pas entendre se prévaloir de la faculté ouverte par ces dispositions relatives au droit de demander la tenue d'une assemblée générale. La présente scission partielle est ainsi valablement approuvée, dans l'ordre interne, par la simple signature par M. Laurent Mérias et M. François-Xavier Tanguy, co-gérants de la Société Existante, du présent traité, étant précisé que la réalisation définitive de la scission est soumise à la réalisation des conditions suspensives prévues au présent traité, parmi lesquelles l'absence d'opposition des créanciers dans le délai d'opposition qui leur est accordé par les articles L236-15 et L236-26 du Code de commerce ou le règlement de celles-ci.

La procédure simplifiée étant, en l'espèce, applicable, et dispensant les Parties de la désignation d'un commissaire à la scission, la valeur de la Branche d'Activité Apportée a été déterminée par les Parties dans le cadre du présent Traité sur la base de la valeur nette comptable des éléments actifs et passifs transférés dans le cadre de la branche, désignés à l'Article 2, conformément aux dispositions de l'article 743-1 du Plan Comptable Général, prévoyant une évaluation à la valeur nette comptable lorsque les sociétés parties sont sous contrôle commun.

Enfin, il est précisé qu'aucune instance représentative du personnel n'existant ni dans la Société Existante ni dans la Société Bénéficiaire, aucune formalité n'est requise au titre de la procédure d'information ou de consultation prévue aux articles L. 2312-8 et ss. du Code du travail. Les salariés rattachés à la Branche d'Activité Apportée seront informés individuellement du transfert automatique de leur contrat de travail à la Société Bénéficiaire, aux termes de l'art. L. 1224-1 du Code du travail, sans modification des termes de leur relation de travail.

1.3. Définitions

Les termes ci-après énumérés et dont la première lettre figure en majuscule dans le Traité ont la signification suivante :

- **Actions Nouvelles** : désigne les actions émises par la Société Bénéficiaire en rémunération de l'Apport, directement attribuées aux Associés proportionnellement à leur participation dans la Société Existante.
- **Apport** : désigne l'apport partiel d'actif objet du Traité, soumis au régime des scissions, ayant pour objet la Branche d'Activité Apportée,
- **Apport(s) en holding** : désigne l'apport par M. Laurent Mérias et M. François-Xavier Tanguy, respectivement, aux sociétés NEXT-UP et PASSEURS DE REVES, les Sociétés Faîtières, de leurs participations dans la Société Existante,

- **Associés** : désigne, ensemble, les Sociétés Faîtières créées et détenues à 100%, respectivement, par M. Laurent Mérias et M. François-Xavier Tanguy, utilisées par ces derniers dans le cadre de prestations de services, détenant, chacune, 50% du capital de la Société Existante à la suite des Apports en Holding ;
- **Associés Personnes Physiques** : désigne, ensemble, M. Laurent Mérias et M. François-Xavier Tanguy, associés fondateurs d'ADVISE UP ASSOCIÉS ;
- **Branche d'Activité Apportée** : désigne la branche complète d'activité exploitée par M. François-Xavier Tanguy dans le cadre de son activité au sein de la Société Existante, comprenant tous les éléments d'actif, passif, droits, valeurs, obligations, dettes, contrats et autres éléments de toute nature affectés à son activité, détaillés à l'article 2 du présent Traité.
- **Conditions Suspensives** : désigne les conditions décrites à l'Article 4.1, dont dépend la réalisation définitive de l'Apport.
- **Date d'Effet** : désigne le 1er octobre 2025, date à laquelle seront fixés les effets comptables et fiscaux de l'Apport, de manière rétroactive, si la Date de Réalisation est postérieure à cette date.
- **Date de Réalisation** : désigne la date, fixée au 1er octobre 2025 à laquelle interviendra la réalisation définitive de l'Apport, si toutes les Conditions Suspensives sont réalisées à cette date, ou, à défaut, à la date postérieure au 1er octobre 2025 à laquelle l'ensemble des Conditions Suspensives auront été réunies, telle qu'attestée par un procès-verbal établi selon les modalités prévues à l'Article 4.1 du Traité.
- **Opération** : désigne l'ensemble des actes et opérations juridiques dont la réalisation est prévue dans le préambule du Traité comprenant l'Apport, l'augmentation de capital (avec attribution gratuite des Actions Nouvelles aux Associés), l'échange croisé de participations ainsi que la cession des actions de la Société Bénéficiaire détenues par la Société Existante à la société « Passeurs de Rêves », société faîtière de M. François-Xavier Tanguy, l'ensemble de ces actes et opérations visant à assurer le transfert du contrôle de la Branche d'Activité Apportée en faveur de M. François-Xavier Tanguy qui exercera son activité au sein de la Société Bénéficiaire.
- **Période Intercalaire** : désigne la période comprise entre le 1er octobre 2025 et la Date de Réalisation Reportée, au cours de laquelle la Branche d'Activité Apportée demeure dans le patrimoine de la Société Existante.
- **Société Bénéficiaire** : a le sens qui lui est attribué dans les comparutions.

- **Société Existante** : a le sens qui lui est attribué dans les comparutions.
- **Sociétés Faïtières** : désigne, ensemble, les sociétés NEXT-UP et PASSEURS DE REVES, créées et détenues à 100%, respectivement, par M. Laurent Mérias et M. François-Xavier Tanguy, co-fondateurs d'ADVISE UP ASSOCIES, auxquelles seront apportées, avant la Date de Réalisation de l'Opération, les participations de ces derniers dans ADVISE UP ASSOCIÉS.
- **Traité** : a le sens qui lui est attribué au B du préambule.

1.4. Règles d'interprétation

- 1.4.1. Toute référence au Traité s'entend du Traité et de ses Annexes, qui en font partie intégrante, et les références faites aux Préambule, Articles, paragraphes et Annexes s'entendent des Préambule, Articles, paragraphes et Annexes du Traité.
- 1.4.2. La signification des termes définis s'applique à la fois au singulier et au pluriel de ces termes.
- 1.4.3. Les titres des Articles et paragraphes utilisés dans le Traité ont été insérés uniquement pour la commodité des Parties, et n'affectent ni le sens ni l'interprétation du Traité.
- 1.4.4. Pour le calcul de tout délai pendant lequel, ou à compter duquel, un acte ou une mesure doit être pris, les règles prévues aux articles 640 à 642 du Code de procédure civile s'appliqueront.
- 1.4.5. A moins que le contexte nécessite qu'il en soit autrement, toute référence à une disposition légale s'entend de la disposition telle qu'elle pourra être modifiée, remplacée ou codifiée, dans la mesure où cette modification, ce remplacement ou cette codification est applicable ou est susceptible de s'appliquer aux opérations prévues au Traité.

2. DESIGNATION DE LA BRANCHE D'ACTIVITE APPOREE

2.1. Désignation des éléments apportés

La Société Existante fait apport, sous toutes les garanties ordinaires de fait et de droit et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives ci-après stipulées, à la Société Bénéficiaire, qui accepte, de tous les éléments d'actif et de passif, droits et valeurs, sans exception ni réserve, composant la Branche d'Activité Apportée, à savoir la branche complète et autonome d'activité liée

à l'activité d'expert-comptable et commissaire aux comptes exercée par M. François-Xavier Tanguy au sein de la Société Existante.

La Branche d'Activité Apportée s'entend, au sens de l'article 210 B du Code général des impôts, de tous les éléments d'actif et de passif, droits, valeurs, obligations, contrats et autres éléments de toute nature qui sont matériellement affectés à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et commissaire aux comptes de M. Tanguy au sein de la Société Existante.

Les éléments d'actif et de passif composant la Branche d'Activité Apportée dont la transmission est prévue sont mentionnés ci-après conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce. Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, l'ensemble du patrimoine de la Société Existante afférent à l'exploitation de la Branche d'Activité Apportée devant être dévolu à la Société Bénéficiaire dans son intégralité, et ce dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation :

- Actifs :

- Agencements, installations matérielles, matériel de bureau et matériel informatique inscrits à l'actif du bilan de la Société Existante et utilisés par M. François-Xavier Tanguy dans le cadre de son activité (50% du total), ainsi que les aménagements réalisés dans les bureaux de la rue du Colisée, soit une valeur nette comptable totale, établie sur la base des comptes intermédiaires au 31 août 2025, de 6 018,17 euros ;
- Meubles meublants inscrits à l'actif de la Société Existante, et utilisés par M. François-Xavier Tanguy (50% du total) dans le cadre de son activité, dont la valeur nette comptable, établie à partir des comptes intermédiaires arrêtés au 31 août 2025, s'élève à 571,75 euros ;
- La quote-part du fonds de commerce Exalys correspondant aux clients et relations d'affaires relevant du fonds de commerce devant être gérés par M. François-Xavier Tanguy après l'Opération, conformément aux accords de séparation (*term-sheet* signé le 21 juillet 2025 entre ce dernier et M. Laurent Mérias), comprenant les clients et relations d'affaires dont la liste est produite en Annexe 4, pour une valeur nette comptable totale estimée à 55 994 euros ;
- L'intégralité des titres au bilan de la Société Existante inscrits en *titres de participation* (compte 2610), ainsi que 50% des actions *Drakarys*, inscrits au bilan en *autres titres immobilisés* (compte 2711), soit une

valeur nette comptable totale, estimée à la Date d'Effet de l'Apport sur la base des comptes intermédiaires au 31 août 2025, de 2 000 euros ;

- L'intégralité des créances clients résultant de l'activité exercée par M. François-Xavier Tanguy et ses équipes, tels que listés en Annexe 4, au sein de la Société Existante, s'agissant des factures émises à compter du 1er octobre 2025 mais non encore encaissées à la Date de Réalisation ;
- Les créances sociales (régularisation de provisions Urssaf/Cavec) en rapport avec la position de M. François-Xavier Tanguy dans la Société Existante, pour un montant estimé à la Date d'Effet de l'Apport, établi à partir des dernières données disponibles auprès des caisses et sur la base des comptes intermédiaires au 31 août 2025, de 3 572 euros ;
- Liquidités sur les comptes bancaires de la Société Existante et sommes portées aux comptes d'attente (471/478) se rapportant à l'activité exercée par M. François-Xavier Tanguy et ses équipes, et se rapportant à des travaux initiés ou réalisés (work in progress) entre le 1^{er} octobre 2025 et la Date de Réalisation ;
- La créance de restitution du dépôt de garantie versé à la stipulation du contrat de bail des locaux loués par la Société Existante, le contrat de bail étant également transféré à la Société Bénéficiaire qui reprendra ces locaux, et deviendra titulaire de la créance de restitution dudit dépôt à l'issue du bail, pour un montant total de 9 404 euros. Compte tenu du transfert de ladite créance, lié à un dépôt de garantie effectué par la Société Existante, la Société Bénéficiaire s'engage à reverser à cette dernière 50 % du montant, soit 4 702 euros (cf. Article 2.2) ;

- Passifs :

- 50% du montant de la dette bancaire, en principal et accessoire, contractée par la Société Existante lors de l'acquisition du fonds de commerce EXALYS restant à rembourser à la Date d'Effet de l'Apport; cette quote-part sera prise en charge par M. François-Xavier Tanguy personnellement ou via ses sociétés (société faîtière ou DREAM BIIG PARTNERS), aux termes d'un engagement contractuel stipulé dans le présent acte, par un versement mensuel de la somme de 1 381,70

euros en faveur de la Société Existante, correspondant à 50% de la mensualité du prêt, jusqu'à remboursement de celui-ci ;

- L'intégralité des dettes fournisseurs en rapport avec l'activité menée auprès des clients listés en Annexe 4, s'agissant des factures reçues à compter du 1er octobre 2025 mais non encore réglées à la Date de Réalisation ou à la Date de Réalisation Reportée ; et,
- Dettes sociales et fiscales afférentes à l'activité transférée, dont le montant estimé à la Date d'Effet de l'Apport, établi à partir des comptes intermédiaires de la société arrêtés au 31 août 2025 et sur la base des dernières données disponibles à la Date de Signature, s'élève à 8 390,93 euros ;

- Contrats et autres éléments hors bilan :

- Le contrat de bail portant sur les locaux loués par la Société Existante, ces derniers étant repris par la Société Bénéficiaire ;
- L'ensemble des contrats de services, mandats et lettres de mission conclus avec les clients de la Société Existante et identifiés comme relevant de la clientèle apportée ou développée par M. François-Xavier Tanguy, dans le cadre de son activité au sein de la Société Existante, tel que listé en Annexe 4 ;
- Les contrats de travail des collaborateurs de la Société Existante, qui ont été identifiés comme dédiés principalement à la clientèle de M. François-Xavier Tanguy et placés, de fait, sous son autorité au sein de la Société Existante, dont la liste est produite dans l'Annexe 4 ;
- La clientèle de la Société Existante apportée ou développée par M. François-Xavier Tanguy dans le cadre de son activité professionnelle exercée au sein de celle-ci, dont la liste est produite dans l'Annexe 4 ;
- Les fichiers et documents administratifs, juridiques et techniques se rapportant directement ou indirectement à l'activité de l'associé M. François-Xavier Tanguy au sein de la Société Existante et nécessaires pour l'exploitation de la Branche d'Activité Apportée, en ce inclus notamment tous les fichiers comptables de l'exercice en cours ;

Il est expressément précisé par les Parties que les créances, les dettes, les comptes d'attente et la trésorerie afférentes aux factures émises ou reçues avant le 1er octobre 2025 et en rapport avec l'activité exercée au sein de la Société Existante par M. François-Xavier Tanguy ne sont pas transférées à la

Société Bénéficiaire dans le cadre du présent Apport au seul motif que, conformément aux usages en cours entre les Associés Personnes Physiques, repris dans les accords de séparation formalisés dans le term-sheet d'accord signé par ces derniers le 21 juillet 2025, ces flux rentreront dans le chiffres d'affaires pris en compte par ADVISE UP ASSOCIÉS pour la détermination du variable (bonus) dû à M. François-Xavier Tanguy au titre de l'exercice qui sera clôturé le 30 septembre 2025. Tout manquement aux accords pris dans ledit term-sheet de séparation au titre du paiement de ce bonus emportera de plein droit la réintégration de ces créances, dettes, comptes d'attente et sommes de trésorerie se rattachant à l'activité de la Branche d'Activité Apportée dans le périmètre de celle-ci, et, en pareille hypothèse, celles-ci seront réputées transférées à la Société Bénéficiaire à la Date d'Effet et donneront lieu à un règlement pécuniaire de leur montant net en sa faveur.

2.2. Engagements contractuels accessoires de la Société Bénéficiaire

Compte tenu des éléments transmis dans le cadre de l'Apport, énumérés à l'Article 2.1 ci-dessus, et afin d'apporter les correctifs nécessaires à assurer une scission opérée sur une base égalitaire, conformément aux objectifs des Parties, les engagements contractuels suivants sont intégrés au Traité :

- M. François-Xavier Tanguy, appelé à devenir, à travers PASSEURS DE REVES, l'associé unique de la Société Bénéficiaire et à reprendre, dans le cadre de son activité, une partie de la clientèle issue du fonds de commerce EXALYS transférée dans le cadre de l'Apport, s'engage, personnellement ou par l'intermédiaire de sa société faîtière ou de la Société Bénéficiaire, à prendre à sa charge une quote-part égale à 50 % de la dette contractée par la Société Existante restant due à la Date d'Effet de l'Apport, en principal et en intérêts, dont le montant s'élève à 27 374,74 euros. Dans la mesure où ladite dette contractée en vue de l'acquisition du fonds de commerce demeure inscrite au passif de la Société Existante, M. François-Xavier Tanguy s'engage à procéder à un versement mensuel d'une somme de 1 381,70 euros en faveur de cette dernière, correspondant à 50 % du montant des mensualités dudit prêt, directement ou à travers la Société Bénéficiaire ou sa société faîtière, jusqu'au complet remboursement dudit prêt.
- La Société Bénéficiaire, s'engage, en contrepartie de la reprise du contrat de bail des bureaux actuellement occupés par ADVISE-UP ASSOCIÉS, à

reverser à cette dernière une somme de 4 702 euros, égale à 50 % du montant total du dépôt de garantie (9 404 euros).

2.3. Évaluation de la Branche d’Activité Apportée

Conformément aux dispositions de l’article 743-1 du Plan Comptable Général, les éléments d’actifs et de passif composant la Branche d’Activité Apportée seront apportés pour leur valeur nette comptable à la Date de Réalisation, déterminée par les Parties sur la base de l’énumération des éléments identifiés comme composant la Branche d’Activité Apportée établie à l’Article 2.1 ci-dessus et sur la base d’une situation comptable intermédiaire arrêtée au 31 août 2025.

Cette valorisation devra être revérifiée sur la base de la comptabilité de l’exercice en cours qui sera clôturé au 30 septembre 2025 ; si l’écart entre la valorisation de la Branche d’Activité Apportée établie sur la base de la comptabilité provisoire et la valorisation établie sur la base de la comptabilité définitive est supérieur à 10%, il y aura lieu de procéder à une correction afin de faire coïncider la valeur d’émission des Actions Nouvelles de la Société Bénéficiaire avec la valorisation définitive. Aucune correction ne sera nécessaire si l’écart constaté par rapport à la valeur retenue sur la base de la comptabilité provisoire est inférieur à 10%.

Compte tenu de la valorisation établie à la valeur nette comptable, seuls les éléments d’actifs et passifs au bilan de la Société Existante et attribués à la Branche d’Activité Apportée seront pris en compte pour les besoins de cette évaluation, à l’exclusion, notamment, des contrats en cours, de la clientèle et de tous les autres éléments hors bilan, ne devant pas être évalués.

La valeur nette comptable de la Branche d’Activité Apportée, établie selon la méthodologie illustrée ci-avant, se détermine comme suit :

a) Actifs apportés

DESIGNATION DES ACTIFS APPORTES	VALEUR NETTE COMPTABLE
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Meubles meublants	571,57 €
Outillage, agencements, installations	5 446,60 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	

Quote-part fonds de commerce Exalys	55 994 €
Titres de participation, actions Drakarys	2 000,00 €
ACTIF CIRCULANT	
Créances client	- €
Créances sociales	3 572 €
Dépôts et cautionnement versés	9 624 €
Valeurs mobilières de placement (50%)	- €
Disponibilités (trésorerie) / comptes d'attente	- €
TOTAL ACTIFS	77 208 €

b) Passifs transférés (ou pris en charge)

DESIGNATION DES PASSIFS TRANSFERES OU PRIS EN CHARGE	VALEUR NETTE COMPTABLE
Dette d'acquisition Exalys prise en charge	27 375 €
Dettes fournisseurs	- €
Passif social	8 391 €
Passif fiscal	- €
TOTAL PASSIFS	35 766 €

c) Actif net apporté

La valeur nette comptable de la Branche d'Activité Apportée, résultant de la prise en compte des éléments d'actif et passif visés ci-dessus pour leur valeur nette comptable, établie sur la base des comptes intermédiaires de la Société Existante arrêtés au 31 août 2025, s'élève à **41 442 euros**.

Il est rappelé que cette valeur devra être révisée, conformément au premier alinéa du présent Article, s'il existe un écart supérieur à 10% entre la valeur nette comptable de la Branche d'Activité Apportée établie au présent Article et celle qui sera déterminée, selon la même méthodologie, sur la base des comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2025, à l'arrêt de ces derniers.

Outre les éléments d'actifs et de passif pris en compte dans cette évaluation, sont également apportés à la Sociétés Bénéficiaires tous les éléments hors bilans recensés à l'Article 2.1 ci-avant, dont notamment les clients listés en Annexe 4 et les contrats en cours, ne pouvant être valorisés dans le cadre de

la présente évaluation réalisée à la valeur nette comptable en vertu de la règle posée par l'article 743-1 du Plan Comptable Général.

Enfin, il est précisé que :

- Les énumérations d'éléments d'actif et de passif mentionnés à l'Article 2.1 et évalués au présent Article 2.3 sont par principe indicatives et non limitatives, le présent Apport constituant de plein droit une transmission universelle des éléments actifs et passifs composant la Branche d'Activité Apportée, de sorte que tout élément omis qui se rattacherait exclusivement à l'exploitation de cette branche sera transmis à la Société Bénéficiaire au titre de l'Apport (en ce compris, le cas échéant, tout passif latent, conditionnel ou potentiel à la Date de Réalisation), sans qu'il puisse y avoir novation, nullité ou résolution de celui-ci, ni modification de sa rémunération telle que fixée à l'Article 3 ; et
- S'il devait être constaté, postérieurement à la Date de Signature du Traité qu'un ou plusieurs éléments d'actif ou de passif se rattachant exclusivement à la Branche d'Activité Apportée ont été omis dans l'énumération figurant à l'Article 2.1 et n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'Apport, les Parties, représentées par M. Laurent Mérias et M. François-Xavier Tanguy en leur qualité de co-gérants de la Société Existante, et, pour ce dernier, de futur Président de la Société Bénéficiaire, pourront les intégrer parmi les éléments identifiés comme rattachés à la Branche d'Activité Apportée par un acte additif au présent Traité et corriger l'évaluation de l'Apport. Aucune modification portant sur le périmètre et l'évaluation des éléments apportés dans le cadre de la Branche ne pourra être opérée postérieurement à la Date de Réalisation.

2.4. Éléments demeurant dans le patrimoine de la Société Existante

La Société Existante conserve la propriété juridique de l'ensemble des éléments actifs et passifs non inclus dans le périmètre de la Branche d'Activité Apportée. Dans un souci de clarté, les Associés sont convenus de recenser, à titre purement informatif, ces éléments, comprenant tous les actifs, passifs, contrats en cours et autres actifs hors bilan (marque, clientèle) liés à l'activité de M. Laurent Mérias :

- **Actifs :**

- Agencements, installations matérielles, matériel de bureau et matériel informatique inscrits à l'actif du bilan d'ADVISE UP ASSOCIÉS, et utilisés par M. Laurent Mérias (50% du total) dans le cadre de son activité, hors aménagements des bureaux de la rue du Colisée, dont la valeur nette comptable, établie sur la base de la situation comptable intermédiaire arrêtée au 31 août 2025, s'élève à 5 446,60 euros ;
- Les meubles meublants inscrits à l'actif du bilan d'ADVISE UP ASSOCIÉS et utilisés par M. Laurent Mérias (50% du total) dans le cadre de son activité, dont la valeur nette comptable, sur la base de la situation comptable intermédiaire au 31 août 2025, s'élève à 571,75 euros ;
- La quote-part du fonds de commerce Exalys correspondant aux clients et relations d'affaires devant être gérés par M. Laurent Mérias après l'Opération, conformément aux accords de séparation (*term-sheet* signé le 21 juillet 2025 entre ce dernier et M. François-Xavier Tanguy), identifiés par exclusion de ceux mentionnés dans l'Annexe 4 au présent Traité comme relevant de l'activité de M. François-Xavier Tanguy, et attribués à la Société Bénéficiaire ;
- 50% des titres Drakarys inscrits à l'actif du bilan de la Société Existante en *autres titres immobilisés* (compte n°2711), soit une valeur nette comptable totale, estimée à la Date d'Effet de l'Apport sur la base des comptes intermédiaires au 31 août 2025, de 1 000 euros ;
- La totalité des créances clients afférentes à l'activité de M. Laurent Mérias et ses équipes dans la Société Existante, s'agissant des factures émises avant ou à compter du 1er octobre 2025, mais non encore encaissées à la Date de Réalisation ;
- Les créances sociales (régularisation de provisions Urssaf/Cavec) en rapport avec la position de Laurent Mérias dans la Société Existante, pour un montant estimé à la Date d'Effet de l'Apport, établi à partir des dernières données disponibles auprès des caisses et sur la base des comptes intermédiaires au 31 août 2025, de 2 802 euros ;
- Liquidités sur les comptes bancaires de la Société Existante et sommes portées aux comptes d'attente (471/478) se rapportant à l'activité exercée par M. Laurent Mérias et ses équipes, dont toutes les sommes encaissées entre le 1^{er} octobre 2025 et la Date de Réalisation ;

- **Passifs :**

- Une quote-part égale à 50% de la dette en principal et accessoire contractée par ADVISE UP ASSOCIÉS lors de l'acquisition du fonds de commerce Exalys, laquelle sera prise en charge par M. Laurent Mérias personnellement ou à travers sa société faîtière par un versement mensuel de la somme de 1 381.70 euros en faveur d'ADVISE UP ASSOCIES, à titre d'avance en compte courant d'associés, égale à 50% de la mensualité du prêt, jusqu'à remboursement complet de celui-ci ;
- L'intégralité des dettes fournisseurs en rapport avec l'activité exercée par M. Laurent Mérias et ses équipes, s'agissant des factures reçues avant ou à compter du 1er octobre 2025 mais non encore réglées à la Date de Réalisation ou à la Date de Réalisation Reportée ;
- Dettes sociales et fiscales afférentes à l'activité de M. Laurent Mérias au sein de la Société Existante, dont le montant estimé à la Date d'Effet de l'Apport, établi à partir des comptes intermédiaires arrêtés au 31 août 2025 et sur la base des dernières données disponibles à la Date de Signature du présent traité, s'élève à 8 391 euros ;

- **Contrats en cours et autres éléments hors bilan :**

- L'ensemble des contrats de services, mandats et lettres de mission conclus avec les clients de la Société Existante et identifiés comme relevant de la clientèle apportée ou développée par M. Laurent Mérias, dans le cadre de son activité au sein de la Société Existante, dont la liste est produite dans l'Annexe 4 ;
- Les contrats de travail des collaborateurs de la Société Existante, qui ont été identifiés comme dédiés principalement à la clientèle de M. Laurent Mérias et placés, de fait, sous son autorité au sein de la Société Existante, dont la liste est produite dans l'Annexe 4 ;

- **Actifs immatériels et autres éléments hors bilan :**

- La clientèle de la Société Existante apportée ou développée par M. Laurent Mérias dans le cadre de son activité au sein de cette société ;
- La quote-part du fonds de commerce Exalys correspondant aux clients et relations d'affaires acquises à travers le fonds de commerce et dont la gestion a été assurée, au sein de la société, par M. Laurent Mérias ;

- Les fichiers et documents administratifs, juridiques et techniques se rapportant directement ou indirectement à l'activité de l'associé M. Laurent Mérias au sein de la Société Existante et nécessaires pour l'exploitation de son activité, en ce inclus notamment tous les fichiers comptables de l'exercice en cours.

Il est précisé que la Société Existante conservera en particulier la propriété et l'usage de la marque « Advise Up ». La Société Bénéficiaire exploitera quant à elle son activité sous sa propre dénomination (« Dream Biig Partners »).

2.5. Absence de novation – Maintien des sûretés et cautions personnelles

Il est expressément convenu que la présente scission n'emporte aucune novation des dettes (C. com., art. L. 236-20 et L. 236-25) et n'affecte ni l'existence, ni l'étendue, ni l'efficacité des sûretés et cautions personnelles éventuellement consenties au bénéfice des créanciers de la Société Existante pour les dettes nées avant la date à laquelle la scission devient opposable aux tiers, lesquelles demeurent intégralement en vigueur (y compris, le cas échéant, la caution relative au financement Exalys).

En revanche, lesdites cautions ne garantissent pas les dettes nées postérieurement à cette date, sauf consentement exprès donné à l'occasion de la scission ou engagement antérieur de maintenir la garantie (C. civ., art. 2318, al. 1).

3. REMUNERATION DE L'APPORT ET ATTRIBUTION DIRECTE DES ACTIONS EMISES

L'Apport sera rémunéré par voie d'augmentation du capital du Bénéficiaire.

Par suite de la réalisation de l'Apport, le capital social de la Société Bénéficiaire sera augmenté, à la Date de Réalisation, de la valeur nette comptable de l'apport, établie à l'Article 2.2, à savoir une valeur nette comptable de 41 442 euros, sous réserve de l'ajustement qui serait réalisé, le cas échéant, s'il était constaté un écart supérieure à 10% entre cette valeur, établie sur la base de la comptabilité provisoire au 31 août 2025 et celle établie sur la base des comptes définitifs de l'exercice en cours, qui seront arrêtés au 30 septembre 2025.

L'augmentation de capital sera réalisée, à la Date de Réalisation, par l'émission de 41 442 Actions Nouvelles de la Société Bénéficiaire, d'une valeur nominale d'un (1) euro, entièrement libérées lors de l'apport. Le nombre d'Actions Nouvelles à émettre, déterminé sur la base de cette évaluation, devra être modifié si celle-ci

devait être ajustée sur la base de la comptabilité définitive de l'exercice, dans le cas prévu à l'alinéa précédent (en cas d'écart supérieur à 10%).

Conformément aux dispositions de l'Article L236-27, al. 2 du Code de commerce, pour lequel les Parties optent expressément au présent traité, les Actions Nouvelles émises en rémunération de l'apport seront attribuées directement aux Associés de la Société Existante, proportionnellement à leur participation au capital de celle-ci. Ainsi, l'ensemble des Actions Nouvelles seront attribuées aux Sociétés Faîtières, à raison de 50% en faveur de NEXT UP et 50% en faveur de PASSEURS DE REVES.

Les Actions Nouvelles jouiront des mêmes droits que les actions existantes de la Société Bénéficiaire, émises lors de la constitution de celle-ci et souscrites par la Société Existante. Celles-ci seront cédées par cette dernière, au moyen d'un acte de cession séparé, à la société faîtière de M. François-Xavier Tanguy à la valeur nominale, tandis que les Actions Nouvelles attribuées à la société faîtière de M. François-Xavier Tanguy (50% du total des Actions Nouvelles) seront échangées contre la participation dans ADVISE UP ASSOCIÉS détenue par M. François-Xavier Tanguy, de sorte que ce dernier détienne 100% de DREAM BIIG PARTNERS tandis que M. Laurent Mérias détienne 100% d'ADVISE UP ASSOCIÉS, conformément à la structuration générale de l'Opération, telle que rappelée dans le Préambule.

Dans la mesure où les Actions Nouvelles seront émises à une valeur égale à celle à laquelle les éléments apportés seront inscrits au bilan de la Société Bénéficiaire, l'Apport étant réalisé à la valeur nette comptable, aucune prime d'apport ne sera constatée dans ses livres au titre de l'augmentation de capital réalisée.

4. MODALITES DE REALISATION

4.1. Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'Apport est subordonnée à l'accomplissement des conditions suspensives suivantes (les « Conditions Suspensives ») :

- La réalisation des Apports en Holding de la part des Associés Personnes Physiques, ainsi que l'accomplissement des formalités de publicité afférentes (dépôt au Greffe des statuts des Sociétés Faîtières à jour des apports)
- La constatation de l'absence d'opposition des créanciers de la Société Existante dans le délai légal de 30 jours suivant la publication de l'avis de projet de scission partielle, conformément aux dispositions des articles

L.236-14 et suivants du Code de commerce, ou du règlement définitif de toute opposition éventuellement formée.

Les Parties s'engagent par le présent Traité à accomplir tous actes, formalités et démarches nécessaires ou utiles afin de permettre l'accomplissement des Conditions Suspensives avant le 1er octobre 2025. Un procès-verbal devra être établi et signé conjointement par les gérants de la Société Existante et de la Société Bénéficiaire préalablement à cette date, afin de constater :

- Soit que l'ensemble des Conditions Suspensives visées au présent Article ont été accomplies préalablement au 1er octobre 2025, auquel cas l'Apport de la Branche d'Activité Apportée et l'augmentation de capital qui en constitue la rémunération seront réalisés à cette date ;
- Soit qu'une ou plusieurs des Conditions Suspensives visées au présent Article n'ont pas été accomplies et ne pourront pas l'être préalablement au 1er octobre 2025, ce dont il devra être donné acte en précisant les raisons de ce report et en détaillant les actes et démarches déjà accomplis ou envisagés afin de permettre la levée rapide desdites conditions auquel cas la réalisation de l'Apport et de l'augmentation de capital qui en constitue la rémunération seront automatiquement reportées à la date ultérieure à laquelle l'ensemble des Conditions Suspensives seront accomplies (la « **Date de Réalisation** ») conformément aux stipulations de l'Article 4.3.

4.2. Date de réalisation et effets de l'Apport

Sous réserve de la levée de l'ensemble des Conditions Suspensives énoncées à l'Article 4.1, dont la réalisation sera constatée dans un procès-verbal établi conformément aux modalités prévues audit Article, l'Apport prendra effet à la Date de Réalisation, date à laquelle la propriété et / ou la jouissance des biens et droits composant la Branche d'Activité Apportée seront transférés, de plein droit, à la Société Bénéficiaire ensemble avec les éléments passifs compris dans cette branche.

L'ensemble de ces éléments seront détenus et gérés par la Société Existante jusqu'à la Date de Réalisation selon les mêmes principes et modalités qu'au titre de la période antérieure mais aucun acte de disposition ou engagement susceptible d'affecter les biens et droits compris dans la Branche d'Activité Apportée ne pourra être réalisé sans l'accord préalable de l'Associé Personne Physique M. François-Xavier Tanguy auquel sera transmis le contrôle de celle-

ci dans le cadre de l'Opération par l'intermédiaire de la Société Bénéficiaire. De même, aucun acte de disposition ou engagement susceptible d'affecter les biens et droits demeurant dans le patrimoine de la Société Existante, qui sera contrôlée exclusivement par M. Laurent Mérias à l'issue de l'Opération ne pourra être réalisé sans l'accord préalable de ce dernier.

Tous les actifs et passifs composant la Branche d'Activité Apportée seront transférés à la Société Bénéficiaire à la Date de Réalisation dans l'état où ils se trouveront à cette date. A compter de celle-ci, la Société Bénéficiaire sera purement et simplement subrogée dans le bénéfice de tous droits et dans le bénéfice et dans la charge des conventions inhérentes à l'exploitation de la Branche d'Activité Apportée ainsi que dans la titularité des actions juridiques afférentes. Le passif existant et futur comprenant toutes charges, ordinaires ou extraordinaires, impôts, taxes et contributions se rapportant à l'activité exercée dans le cadre de la Branche d'Activité Apportée, qu'ils aient été mentionnés expressément ou non aux Articles 2.1 et 2.2 du Traité parmi les éléments constitutifs de la branche, sera également à la charge exclusive de la Société Bénéficiaire à compter de la Date de Réalisation de l'Apport.

De convention expresse, en exerçant la faculté ouverte par les dispositions de l'article L236-26 du Code de commerce, les Parties écartent expressément toute solidarité entre elles au titre des éléments de passif transférés à la Société Bénéficiaire dans le cadre de la Branche d'Activité Apportée, et de ceux restant à la charge de la Société Existante, sous réserve des oppositions éventuellement formées en vertu des mêmes dispositions par les créanciers dans les trente jours suivant la publication de l'avis de projet de scission au Bulletin des Annonces Civiles et Commerciales. Dès lors, la Société Existante et la Société Bénéficiaire seront seules tenues de la partie du passif mise à leur charge respective, sans qu'il n'existe de solidarité entre les Parties.

Les Parties précisent expressément à ce titre :

- D'une part, que la Société Bénéficiaire assumera seule la totalité des dettes et charges se rapportant à la Branche d'Activité Apportée, y compris celles qui remonteraient à une date antérieure au 31 décembre 2024 et auraient été omises dans la comptabilité de la Société Existante, qui s'en trouverait déchargée, et,
- D'autre part, que s'il venait à se révéler une différence en plus ou en moins entre le passif attribué à la Branche d'Activité Apportée aux termes de l'Article 2 et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la

Société Bénéficiaire s'acquittera de la dette réelle, dans les termes et conditions où elle est ou deviendra exigible, sans recours ni revendication possible de part ou d'autre au titre de celle-ci.

Enfin, il est expressément convenu entre les Parties que la dette afférente à l'acquisition du fonds de commerce Exalys, contractée par la Société Existante, sera prise en charge à hauteur de 50% par chaque Associé Personne Physique, directement ou à travers sa propre société faîtière, par un versement mensuel d'une somme de 1 381.70 euros réalisé avant le 1er de chaque mois en faveur de la Société Existante, à compter de la Date de Réalisation, jusqu'à complet remboursement de la dette, étant donné que l'actif correspondant (fonds de commerce Exalys) sera, pour partie, transféré à la Société Bénéficiaire dans le cadre de l'Apport, et, pour partie, conservé par la Société Existante. Ainsi, une partie correspondant à 50% de cette dette a été prise en compte au passif de la Branche d'Activité Apporté dans l'énumération établie à l'Article 2.

4.3. Rétroactivité comptable et fiscale en cas de réalisation postérieure au 1er octobre 2025

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Conditions Suspensives ne seraient pas remplies au 1er octobre 2025, ce dont il devra être donné acte dans un procès-verbal établi conformément aux stipulations de l'Article 4.1., la prise d'effet de l'Apport sera automatiquement reportée à la date à laquelle la dernière des conditions aura été levée. Un nouveau procès-verbal devra être établi dans les mêmes conditions, aux termes de l'Article 4.1, afin de constater la levée des conditions et préciser la date à laquelle elle est intervenue, constituant la date à laquelle l'Apport prend effet et la transmission juridique des éléments actifs et passif a lieu.

Dans cette hypothèse, il est expressément convenu entre les Parties que, par exercice de la faculté ouverte par l'article L236-4 du Code de commerce, les effets comptables et fiscaux de la scission seront fixés, rétroactivement, au 1er octobre 2025. Dès lors, tous les actes réalisés à compter du 1er octobre 2025, et ce jusqu'à la Date de Réalisation (ci-après, « la **Période Intercalaire** ») portant sur des éléments actifs et/ou passifs compris dans la Branche d'Activité Apportée seront réputés accomplis pour le compte et aux risques de la Société Bénéficiaire et enregistrés dans ses comptes.

Ainsi, il sera procédé aux corrections comptables suivantes dans les écritures relatives à la Branche d'Activité Apportée lors de la réalisation de l'Apport :

- La Société Bénéficiaire reprendra dans ses comptes tous produits, charges, créances, dettes et mouvements de valeur afférents aux éléments d'actif et passif relevant de la Branche d'Activité Apportée qui auront été constatés à compter du 1er octobre 2025, comme s'ils avaient été générés par la Société Bénéficiaire ;
- Ces produits, charges, créances, dettes et mouvements de valeur seront corrélativement exclus des comptes de la Société Existante comme si cette dernière avait perdu la gestion de l'activité liée à la Branche d'Activité Apportée à compter du 1er octobre 2025. Il sera procédé à toute régularisation comptable et, le cas échéant, aux transferts de trésorerie qui seraient appropriés, conformément aux règles comptables, afin d'assurer la rétroactivité des effets de l'Apport au 1er octobre 2025, de sorte que la situation patrimoniale de la Branche d'Activité Apportée à la Date de Réalisation Reportée, au niveau de la Société Bénéficiaire, correspondra à celle qui aurait existé si l'apport avait pris effet dès le 1er octobre 2025 ;
- Fiscalement, tous les produits et charges afférents à l'exploitation de la Branche d'Activité Apportée à compter du 1er octobre 2025 seront attribués fiscalement, à la Société Bénéficiaire et viendront concourir à son résultat imposable au titre de l'exercice ouvert le 1er octobre 2025, comme s'ils avaient été perçus ou supportés par cette dernière, conformément à la doctrine de l'administration fiscale en cas de scission rétroactive (BOI-IS-FUS-40, § 10 s.)

Conformément aux stipulations de l'Article 4.2, pendant la période comprise entre la Date de Signature du Traité et la Date de Réalisation effective de l'Apport, aucun acte ni opération portant sur les éléments de la Branche d'Activité Apportée ne pourra être accompli sans l'accord préalable de l'Associé Personne Physique M. François-Xavier Tanguy, qui aura le contrôle de cette Branche à l'issue de l'Opération par l'intermédiaire de la Société Bénéficiaire. Réciproquement, aucun acte ni opération portant sur les éléments non compris dans cette branche et demeurant dans le patrimoine de la Société Existante ne pourra être accompli sans l'accord préalable de l'Associé Personne Physique M. Laurent Mérias, qui en aura le contrôle exclusif à l'issue de l'Opération.

5. DECLARATIONS ET GARANTIES DES PARTIES

5.1. Déclarations et garanties consenties par la Société Existante

La Société Existante déclare et garantit :

- Qu'elle est une société à responsabilité limitée régulièrement constituée conformément au droit français ;
- Qu'elle ne se trouve pas en état de cessation de paiements et n'a jamais fait l'objet d'aucune procédure de conciliation, sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire ;

La Société Existante ne confère aucune autre garantie en faveur de la Société Bénéficiaire que les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière et celles mentionnées au présent Article 5.1.

5.2. Déclarations et garanties relatives à la Société Bénéficiaire

La Société Existante déclare et garantit, au nom de la Société Bénéficiaire à constituer pour les besoins de l'Opération :

- Que la société sera constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée de droit français dont le capital sera entièrement détenu par la Société Existante jusqu'à la réalisation définitive de l'Opération ;
- Qu'elle adoptera, dès sa constitution, un exercice social courant du 1er octobre au 30 septembre de chaque année, de sorte que son exercice social sera aligné sur celui de la Société Existante ;
- Que les actions de la Société Bénéficiaire qui seront émises au profit des Associés de la Société Existante en rémunération des apports, le seront en pleine propriété et qu'elles seront libres de toute restriction, sûretés, options, gage, nantissement, privilège ou droit quelconque susceptible de restreindre le droit de propriété desdites parts.

6. DISPOSITIONS FISCALES

6.1. Impôts directs

M. Laurent Mérias et M. François-Xavier Tanguy, en qualité de cogérants de la société ADVISE UP ASSOCIES, laquelle agit aux fins de présentes pour son propre compte et pour celui de la société DREAM BIIG PARTNERS à constituer,

déclarent que les deux sociétés sont des sociétés françaises soumises à l'impôt sur les sociétés.

La Branche d'Activité Apportée constituant une branche complète et autonome d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts, les Parties conviennent de placer le présent apport partiel d'actif sous le régime spécial des fusions prévu à l'article 210 A dudit Code.

En conséquence, la Société Existante s'engage à :

- calculer, ultérieurement, les plus-values (ou moins-values) résultant de la cession par référence à la valeur que les biens transmis avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures au moment de l'Apport ;
- accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies I du Code général des impôts et joindre à sa déclaration de résultat un état de suivi des plus-values conforme aux exigences de l'administration conformément à l'article 54 septies II dudit Code.

De son côté, la Société Bénéficiaire s'engage à :

- reprendre au passif de son bilan, le cas échéant, les provisions concernant la Branche d'Activité Apportée par la société ADVISE UP ASSOCIES et dont l'imposition aurait été différée ainsi que la réserve spéciale où la société absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10%, de 15%, de 18%, de 19% ou de 25% et la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 ;
- se substituer, le cas échéant, à la société ADVISE UP ASSOCIES pour la réintégration des plus-values afférentes à la Branche d'Activité Apportée et dont l'imposition aurait été différée au niveau d'ADVISE UP ASSOCIES ;
- calculer les plus-values ultérieurement réalisées, à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont transmises, d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société ADVISE UP ASSOCIES à la Date de Réalisation de l'Apport ;
- réintégrer dans ses bénéfices imposables les plus-values éventuellement dégagées lors de l'apport des biens amortissables qui lui sont transmis dans les conditions fixées par l'article 210 A du Code général des impôts et à imposer immédiatement la fraction de la plus-value non encore réintégrée en cas de cession des biens, le cas échéant ;

- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société ADVISE UP ASSOCIES. A défaut, elle doit comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société ADVISE UP ASSOCIES.

En outre, la Société Bénéficiaire s'engage à respecter l'ensemble des engagements de nature fiscale précédemment souscrits, le cas échéant, par ADVISE UP ASSOCIES et se substituera notamment à cette dernière dans tous les engagements que celle-ci aurait pu prendre à l'occasion d'opérations de fusion ou d'autres opérations soumises au régime des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts qui se rapportent aux éléments transmis dans le cadre de la Branche d'Activité Apportée.

Il est enfin précisé :

- Qu'au titre de l'attribution gratuite des Actions Nouvelles aux Associés réalisée, dans le cadre de la scission partielle, la Société Apporteuse entend faire application des dispositions de l'article 115-2 du Code général des impôts, selon lesquelles l'attribution de titres, sommes ou valeurs aux membres de la société apporteuse en contrepartie de l'annulation des titres de cette société n'est pas considérée comme une distribution de revenus mobiliers ;
- Que, conformément à l'article 210 B-2 du Code général des impôts, les plus-values éventuellement réalisées par les Associés lors de la cession des titres de la Société Bénéficiaire remis en contrepartie de l'Apport sont en principe calculées par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse. Conformément aux dispositions de l'article 115-2 du Code Général des Impôt, les plus-values ou moins-values issues de l'attribution des actions émises par la Société Bénéficiaire aux Associés ne sont pas retenues pour la détermination du bénéfice imposable de ces derniers.

6.2. Taxe sur la valeur ajoutée

Les Parties constatent que l'apport partiel d'actif emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent, l'Apport est dispensé de TVA.

La Société Bénéficiaire s'engage à soumettre à TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement transmis par le présent acte et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues à l'article 207 de l'annexe II du Code général des impôts qui auraient été exigibles si la Société Existante avait continué à utiliser ces biens.

La Société Existante et la Société Bénéficiaire s'engagent à mentionner, sur leurs déclarations de TVA respectives souscrites au titre de la période au cours de laquelle la transmission d'universalité sera réalisé, le montant total hors taxe des actifs transmis dans le cadre du présent Apport sur la ligne « Autres opérations non imposables » conformément au (c) du point 5 de l'article 287 du Code général des impôts.

6.3. Droits d'enregistrement

Les Parties déclarent que la présente opération est placée sous le régime fiscal défini à l'article 816 du Code général des impôts et qu'elle sera enregistrée gratuitement en application des dispositions des articles 817 et 817 A du Code général des impôts.

7. FORMALITES POSTERIEURES A LA SIGNATURE

La Société Existante s'engage à accomplir les actes et formalités suivantes nécessaires afin d'assurer la réalisation de l'Opération dans les délais précisés ci-après :

- Dépôt du présent traité de scission partielle et publication de l'avis de projet de scission partielle au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) et dans un journal d'annonces légales, faisant courir le délai d'opposition des créanciers, en application des articles L236-6, L236-30 et R236-2 du Code de Commerce ; ce dépôt devra être réalisé de telle sorte que le délai de trente jours accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant la Date de Réalisation fixée à l'Article 4.2, à savoir le 1er octobre 2025 ;
- Constitution et immatriculation de la Société Bénéficiaire au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris préalablement à la Date de Réalisation fixée à l'Article 4.2, à savoir le 1er octobre 2025 ;
- Dépôt du procès-verbal conjoint établi par les dirigeants de la Société Existante et de la Société Bénéficiaire constatant la réalisation définitive de l'Apport,

établi selon les modalités prévues à l'Article 4.1, et des statuts mis à jour de la Société Bénéficiaire afin d'assurer l'opposabilité aux tiers de la réalisation de l'Apport, conformément aux Articles L210-5 et R123 du Code de Commerce ; cette publicité devra être réalisée dans les plus brefs délais en cas de réalisation de l'Apport au 1er octobre 2025 ou, si une ou plusieurs Conditions Suspensives n'étaient pas satisfaites à cette date, à la Date de Réalisation Reportée, conformément à l'Article 4.3, à laquelle il sera constaté que l'ensemble des Conditions Suspensives seront levées ;

- Notification individuelle aux cocontractants concernés par la transmission des contrats dans les plus brefs délais après constatation de la réalisation des Conditions Suspensives aux termes de l'Article 4.1, selon les formes exigées par la loi ou par le contrat pour les besoins de la transmission ; et,
- Toute autre acte ou formalité qui s'avéreraient nécessaires afin de rendre opposable aux tiers la transmission des actifs, passifs, droits et relations juridiques transmis dans le cadre de la Branche d'Activité Apportée.

8. FRAIS, DROITS ET HONORAIRES

L'ensemble des frais, droits et honoraires résultant de l'Apport et ceux qui en seront la suite ou la conséquence (y compris les frais liés à la constitution de la Société Bénéficiaire, aux formalités légales ainsi que les honoraires des conseil) qui viendront à échéance antérieurement à la Date de Réalisation de l'Apport seront supportés par la Société Existante pour la totalité du montant. Une part égale à 50% de ces frais, dont le montant figurera sur le procès-verbal qui sera établi aux termes de l'Article 4.1 du Traité constatant la réalisation définitive de l'Apport, sera remboursé à la Société Existante par la Société Bénéficiaire dans un délai de trente (30) jours à compter de la Date de Réalisation de l'Apport.

Les frais, droits et honoraires qui viendront à échéance postérieurement à la Date de Réalisation seront pris en charge à parts égales entre la Société Existante et la Société Bénéficiaire. Dans l'hypothèse où lesdits frais et droits resteraient dus vis-à-vis des tiers par la Société Existante en raison d'engagement contractés antérieurement à la Date de Réalisation, la Société Bénéficiaire remboursera celle-ci à hauteur de 50% des sommes engagées, sur présentation des justificatifs attestant du montant des sommes engagées, dans les trente (30) jours à compter de la demande.

En cas de non-réalisation de l'Apport pour quelque cause que ce soit, la totalité des frais, droits et honoraires engagées dans le cadre de la préparation et de la

mise en œuvre de l'Opération restera à la charge de la Société Existante.

9. DIVERS

9.1. Droit applicable

Le présent Traité est soumis à la loi française. Il sera interprété et exécuté conformément à ce droit, notamment aux dispositions du Code de commerce régissant les apports partiels d'actif et scissions, ainsi qu'aux dispositions fiscales pertinentes du Code général des impôts.

9.2. Juridiction compétente

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes, que les Parties ne pourraient résoudre à l'amiable, sera porté à la connaissance du Tribunal de commerce de Paris auquel les Parties attribuent compétence expresse. Cette attribution de compétence s'applique y compris en cas de référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

9.3. Election de domicile

Pour l'exécution du présent Traité, les Parties élisent domicile à leurs sièges sociaux respectifs indiqués en tête des présentes. Toute notification ou signification relative au présent contrat sera réputée valablement effectuée si elle est adressée à ces adresses, sauf changement d'adresse dûment notifié par écrit à l'autre Partie.

9.4. Modification

Aucun avenant ni aucune modification du Traité, ni aucune renonciation à l'une quelconque de ses stipulations ne produira d'effet si elle ne résulte d'un écrit signé par chacune des Parties aux présentes (ou celles des parties concernées).

9.5. Autonomie des stipulations

Dans l'hypothèse où l'une des stipulations du Traité serait déclarée nulle ou sans effet pour quelque motif que ce soit, l'application des autres stipulations du Traité n'en sera pas affectée. Dans ce cas, les Parties s'engagent à négocier de bonne foi afin de substituer à cette stipulation une stipulation valable donnant autant que possible effet à l'intention des Parties.

Conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil, le présent Traité est signé électroniquement par le représentant habilité respectif des Parties mentionné dans les comparutions du présent Traité. Les Parties reconnaissent expressément que des signatures électroniques via DocuSign, lequel service est conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014, ont été utilisées pour la signature du présent Traité par ces signataires. Chaque Partie reconnaît qu'elle a reçu toutes les informations requises pour la signature électronique du présent Traité et qu'elle a signé le présent Traité par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure le présent Traité. En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier à chacune des Parties n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations de chaque Partie à cet accord. La remise d'une copie électronique du présent Traité directement par DocuSign à chacune des Parties constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de chaque Partie au présent Traité.

Fait par DocuSign, le 26/09/2025

POUR ADVISE UP ASSOCIES

DocuSigned by:

Laurent Merias

6F05956124164A7...

Laurent Mérias l.merias@adviseup.com

Gérant et associé fondateur

DocuSigned by:

François Xavier Tanguy

0EB25BB35F3F4B8...

François-Xavier Tanguy

Gérant et associé fondateur

fix.tanguy@adviseup.com

POUR DREAM BIIG PARTNERS

DocuSigned by:

François Xavier Tanguy

0EB25BB35F3F4B8...

SAS Passeurs de Rêves

Président, représentée par François-Xavier Tanguy, président de la SAS
Passeurs de Rêves

ANNEXE 1

COMPTE S SOCIAUX ANNUELS DE LA SOCIETE ADVISE UP ASSOCIES AU 30 SEPTEMBRE 2024

15 RUE POUSSIN

75016 PARIS

COMPTES ANNUELS du 01/10/2023 au 30/09/2024

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	5 à 8
- <i>Détail Compte de résultat</i>	9 à 12

ADVISE UP ASSOCIES

15 RUE POUSSIN

75016 PARIS

09 80 61 84 93

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	237 800	2 800	235 000	235 000		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	200		200	200		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	72	72				
	Autres immobilisations corporelles	40 185	31 370	8 814	10 067	1 253-	12. 45-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	2 000		2 000	2 000		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	9 844		9 844	9 844		
	Total II	290 101	34 242	255 858	257 111	1 253-	0. 49-
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 242	2 242-	100. 00-
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	305 863	26 575	279 288	461 938	182 650-	39. 54-
	Autres créances	18 905		18 905	10 189	8 716	85. 54
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	25 098		25 098	10 612	14 486	136. 51
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	349 866	26 575	323 291	484 981	161 690-	33. 34-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	639 967	60 817	579 150	742 092	162 943-	21. 96-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

9 844

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 15 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	15 000	15 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 500	1 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	115 156	84 550	30 606	36. 20
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 383	30 606	27 223-	88. 95-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	135 039	131 656	3 383	2. 57
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	84 444	116 505	32 061-	27. 52-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	88 688	182 895	94 207-	51. 51-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 487	41 241	13 246	32. 12
	Dettes fiscales et sociales	198 730	258 758	60 028-	23. 20-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	17 762	11 038	6 724	60. 92
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	444 111	610 437	166 326-	27. 25-
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		579 150	742 092	162 943-	21. 96-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

427 411

610 437

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 432 757		1 432 757	1 339 026	93 730	7. 00
Chiffre d'affaires NET	1 432 757		1 432 757	1 339 026	93 730	7. 00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			53 954	30 433	23 520	77. 29
Autres produits				32	32-	100. 00-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 486 711	1 369 492	117 219	8. 56
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 139	1 667	472	28. 31
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			401 542	347 320	54 222	15. 61
Impôts, taxes et versements assimilés			9 049	7 968	1 081	13. 57
Salaires et traitements			730 500	679 928	50 572	7. 44
Charges sociales			299 683	279 434	20 249	7. 25
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 074	3 659	1 415	38. 68
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			9 863		9 863	
Dotations aux provisions			16 712	6 953	9 759	140. 36
Autres charges			4 572	461	4 111	891. 88
Total des Charges d'exploitation (II)			1 479 134	1 327 390	151 744	11. 43
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			7 577	42 102	34 525-	82. 00-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2024	12	30/09/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 100		1 444		344-	23. 84-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 100		1 444		344-	23. 84-
2. Résultat financier (V-VI)	1 100-		1 444-		344	23. 84
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6 477		40 658		34 181-	84. 07-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	3 094		10 052		6 958-	69. 22-
Total des produits (I+III+V+VII)	1 486 711		1 369 492		117 219	8. 56
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 483 328		1 338 886		144 442	10. 79
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 383		30 606		27 223-	88. 95-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	235 000	235 000		
20500000 CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE	2 800	2 800		
20510000 FONDS DE COMMERCE PORT EXALYS	235 000	235 000		
28050000 CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE	2 800-	2 800-		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	200	200		
20800000 AUTRES IMMOB. INCORPORELLES	200	200		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
21570000 AGENCTS ET AMÉNAGTS MATÉRIEL	72	72		
28150000 AMORT.INSTALL. MATÉR,OUTILLAGE	72-	72-		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 814	10 067	1 253-	12. 45-
21810000 INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AMÉNA	9 150	9 150		
21830000 MATÉRIEL INFORMATIQUE	25 310	21 489	3 821	17. 78
21840000 MOBILIER	5 724	5 724		
28181000 AMORT. INST GENERALES	9 150-	8 963-	187-	2. 09-
28183000 AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	17 639-	13 084-	4 555-	34. 82-
28184000 AMORT MOBILIER	4 581-	4 249-	332-	7. 81-
AUTRES TITRES IMMOBILISES	2 000	2 000		
27110000 ACTIONS DRAKARYS	2 000	2 000		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 844	9 844		
27500000 DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT VERSÉS	9 404	9 404		
27510000 CAUTION PRET PARTICPT FOND GAR	440	440		
Total II	255 858	257 111	1 253-	0. 49-
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		2 242	2 242-	100. 00-
40910000 AVOIR FNR A OBTENIR		2 242	2 242-	100. 00-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	279 288	461 938	182 650-	39. 54-
41100000 CLIENTS	290 945	496 725	205 780-	41. 43-
41810000 FAE FXT	1 718		1 718	
41820000 FAE LME	13 200		13 200	
49100000 DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES	26 575-	34 787-	8 212	23. 61
AUTRES CREANCES	18 905	10 189	8 716	85. 54
42100000 PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES		14	14-	100. 00-
43780000 TICKETS RESTO SWILE		435	435-	100. 00-
43821000 PROV TNS1 URSSAF	4 750		4 750	
43822000 PROV TNS2 URSSAF	1 669		1 669	
44400000 ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICE	4 050		4 050	
44566000 T.V.A. DED B & SERVICE 20%	8 396	5 959	2 437	40. 89
44581000 TVA DED A REGULARISER		3 642	3 642-	100. 00-
44588000 TVA SUR AAE		100	100-	100. 00-
44710000 TVTS A PAYER	40	40		
DISPONIBILITES	25 098	10 612	14 486	136. 51
51200000 BANQUE LCL 1	13 800	6 479	7 322	113. 01
51210000 BANQUE LCL 2 (PORTE EXALYS)	11 298	4 133	7 164	173. 33

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Total III	323 291	484 981	161 690-	33. 34-
TOTAL GENERAL	579 150	742 092	162 943-	21. 96-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	15 000	15 000		
10130000 CAP. SOUSCRIT APPELÉ, VERSÉ	15 000	15 000		
RESERVE LEGALE	1 500	1 500		
10610000 RÉSERVE LÉGALE	1 500	1 500		
REPORT A NOUVEAU	115 156	84 550	30 606	36. 20
11000000 REPORT À NOUVEAU	115 156	84 550	30 606	36. 20
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	3 383	30 606	27 223-	88. 95-
Total I	135 039	131 656	3 383	2. 57
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	84 444	116 505	32 061-	27. 52-
16418000 EMPRUNT LCL 222 K€	84 444	116 505	32 061-	27. 52-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	88 688	182 895	94 207-	51. 51-
45500001 ASSOCIE FXT - COMPTE COURANT	85 044	130 604	45 560-	34. 88-
45500002 ASSOCIÉ LME - COMPTE COURANT	3 644	52 291	48 647-	93. 03-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	54 487	41 241	13 246	32. 12
40100000 FOURNISSEURS	54 487	41 241	13 246	32. 12
DETTES FISCALES ET SOCIALES	198 730	258 758	60 028-	23. 20-
42870000 PROV CONGES PAYES	17 822	12 691	5 131	40. 43
43100000 URSSAF IDF	11 857	8 829	3 028	34. 30
43708000 CONTRIBUTION PARISTARISM ADSPL	134		134	
43710000 RETRAITE HUMANIS	3 397	2 406	991	41. 20
43720000 APICIL PREVOYANCE SALARIES	4 959	4 189	770	18. 38
43780000 TICKETS RESTO SWILE	816		816	
43800000 CHARGES A PAYER TA PART	244	188	56	29. 75
43811000 DETTE URSSAF 20 FXT ETALEMENT		1 305	1 305-	100. 00-
43811050 DETTE URSSAF LME ETALEMENT	6 471	10 520	4 049-	38. 49-
43821000 PROV TNS1 URSSAF		3 232	3 232-	100. 00-
43822000 PROV TNS2 URSSAF		2 020	2 020-	100. 00-
43831000 PROV TNS1 CAVEC	16 428	15 640	788	5. 04
43832000 PROV TNS2 CAVEC	15 749	16 389	640-	3. 91-
43870000 CHARGES SOC SUR CONGES PAYES	5 898	4 099	1 799	43. 89
43880000 CHARGES SOCIALES S BONUS TNS 1	36 000	49 800	13 800-	27. 71-
43890000 CHARGES SOCIALES S/BONUS TNS 2		17 400	17 400-	100. 00-
44210000 ETAT - PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 727	1 530	197	12. 90
44400000 ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICE		5 048	5 048-	100. 00-
44551000 T.V.A. À DÉCAISSER	22 745	16 934	5 811	34. 32
44571000 T.V.A. COLLECTÉE 20 %	45 531	81 758	36 227-	44. 31-
44581000 TVA DED A REGULARISER	4 421		4 421	
44582000 TVA COLLECTEE A REGULARISER	1 974	1 718	257	14. 95
44587000 TVA SUR FAE	2 486		2 486	
44720000 CVAE A PAYER	70	130	60-	46. 15-
44862000 CHARGES A PAYER		2 700	2 700-	100. 00-
44863000 CHARGES A PAYER - FPC		233	233-	100. 00-
AUTRES DETTES	17 762	11 038	6 724	60. 92
41100000 CLIENTS	5 942	6 178	236-	3. 82-
41982000 AAE LME		600	600-	100. 00-
41985000 AVANCES RECUES CLIENTS FXT	7 560		7 560	

DETAIL BILAN PASSIF

[illegible]

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 432 757	1 339 026	93 730	7. 00
70611000 CONSEIL PRESTATIONS COMPTA FXT	445 966	404 013	41 953	10. 38
70612000 CONSEIL PRESTATIONS COMPTA LME	357 345	301 781	55 564	18. 41
70613000 CONSEIL PRESTATIONS COMPTA PCA	2 900	8 900	6 000-	67. 42-
70618000 CONSEIL PRESTATIONS COMPTA NP	106 877	175 918	69 042-	39. 25-
70621000 PRESTATIONS PAIES FXT	87 149	68 161	18 988	27. 86
70622000 PRESTATIONS PAIES LME	42 442	27 341	15 101	55. 23
70623000 PRESTATIONS PAIES PCA	500	400	100	25. 00
70628000 PRESTATIONS PAIES NP	36 480	56 560	20 080-	35. 50-
70631000 MISSIONS CAC FXT	6 275	23 125	16 850-	72. 86-
70632000 MISSIONS CAC LME	150 598	87 689	62 910	71. 74
70641000 CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT FXT	85 582	104 383	18 802-	18. 01-
70642000 CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT LME	69 532	48 175	21 357	44. 33
70648000 CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT NP	15 506	14 615	891	6. 09
70651000 PRESTATION JURIDIQUE FXT	8 669	3 710	4 959	133. 67
70652000 PRESTATION JURIDIQUE LME	11 207	4 534	6 674	147. 19
70653000 PRESTATION JURIDIQUE PCA	1 344	336	1 008	300. 00
70658000 PRESTATION JURIDIQUE NP	4 657	4 190	467	11. 14
70670000 SOUS TRAITANCE COMMUNE STAFF	272-	5 195	5 467-	105. 24-
Chiffre d'affaires NET	1 432 757	1 339 026	93 730	7. 00
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	53 954	30 433	23 520	77. 29
78174000 REPRISE PROV CREANCES CLIENTS	34 787		34 787	
79100000 TRANSF CHARGES D'EXPLOITATION	19 167	30 433	11 267-	37. 02-
AUTRES PRODUITS		32	32-	100. 00-
75800000 PRODT DIVERS GESTION COURANTE		32	32-	100. 00-
Total des Produits d'exploitation	1 486 711	1 369 492	117 219	8. 56
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	2 139	1 667	472	28. 31
60221000 EDF	681	547	134	24. 42
60222000 GAZ ENI	1 458	1 120	338	30. 20
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	401 542	347 320	54 222	15. 61
60630000 FOURNIT ENTRETIEN PETIT ÉQUIPT	370	1 174	804-	68. 48-
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 579	4 301	2 722-	63. 28-
61011000 FORMALITÉS DOSSIERS FXT	2 054	379	1 674	441. 25
61012000 FORMALITÉS DOSSIERS LME	3 893	1 074	2 820	262. 60
61013000 FORMALITÉS DOSSIERS NP	692	117	575	490. 56
61021000 SOUS TRAITANCE PAYE FXT	44 433	32 174	12 259	38. 10
61022000 SOUS TRAITANCE PAYE LME	21 427	19 753	1 674	8. 47
61023000 SOUS TRAITANCE PAYE EXALYS	26 506	30 163	3 658-	12. 13-
61025000 SOUS TRAITANCE PAYE PCA	822	294	528	179. 59
61111000 SOUS TRAITANCE FXT	81 000	72 000	9 000	12. 50
61112000 SOUS TRAITANCE LME	2 000	2 000		
61321000 LOYER 16 RUE DU COLISEE	45 945	43 378	2 568	5. 92
61331000 LOYER LLD AUTO TNS 1	9 708	9 725	17-	0. 17-
61332000 LOYER LLD AUTO TNS 2	9 844	8 360	1 484	17. 75
61351000 LM LOGICIEL CEGID QUADRA	23 842	18 902	4 941	26. 14
61351100 LM LOGICIEL INTELLIGENCE AUDIT	2 189		2 189	
61354000 LM DROPBOX	3 723	3 239	485	14. 96
61355000 LM JE DÉCLARE	867	964	97-	10. 02-
61356000 LM PENNYLANE	4 980	816	4 164	510. 29

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/09/2024 12	30/09/2023 12	Euros	%
61357000	LM MICROSOFT	2 275	1 515	760	50. 16
61358000	LM SOGESCOT SO BANK	4 055	3 898	157	4. 03
61359000	LM TRANSFERT BANK	2 120	3 275	1 154-	35. 25-
61381000	LM RCA	5 719	5 501	218	3. 96
61382000	LM AMELKIS CONSO	1 600	1 509	90	6. 00
61383000	LM EXACT	5 003	4 577	426	9. 32
61384000	LM DIGIDOM		124	124-	100. 00-
61385000	LM DEMATBOX		13	13-	100. 00-
61386000	LM YOOZ	4 028	3 785	243	6. 41
61387000	LM GOOGLE	1 269	20	1 249	NS
61389000	LM MERCI APP	1 059		1 059	
61390000	LM DIVERSES	64	5 966	5 902-	98. 93-
61400000	CHARGES SUR LOYER	4 680	4 680		
61510000	ENTRETIEN VEHICULE FXT	839	209	630	300. 82
61520000	ENTRETIEN VEHICULE LME	616		616	
61560000	MAINTENANCE INFORMATIQUE	2 163	1 580	583	36. 86
61600000	ASSURANCE RC OEC VERSPIEREN	4 924	4 427	497	11. 22
61610000	ASSURANCE PORTABLE	32		32	
61630000	ASSURANCE VOITURE TNS 1	1 274	1 244	30	2. 43
61640000	ASSURANCE GENERALI LOC COLISEE	380	364	16	4. 39
61830000	DOCUMENTATION TECHNIQUE	1 518	817	701	85. 80
61840000	DOC TECHNIQUE EFL	4 018	3 662	356	9. 71
61860000	COTISATIONS OEC	4 363	4 482	119-	2. 66-
61861000	CRCC COTISATION	3 215	3 224	9-	0. 28-
61861500	COTIS H3C	554	558	4-	0. 78-
62262000	HONORAIRES PAIES	3 813	2 586	1 227	47. 45
62263000	HONORAIRES RECRUTEMENT	12 100	7 920	4 180	52. 78
62310000	FRAIS DE COMMUNICATION	378	351	27	7. 71
62320000	FRAIS SEMINAIRE	13 549	6 271	7 278	116. 06
62340000	CADEAUX À LA CLIENTÈLE LME		816	816-	100. 00-
62341000	CADEAUX CLIENTELE FXT		1 245	1 245-	100. 00-
62342000	CADEAUX STAFF	142		142	
62380000	DIVERS-POURBOIRES,DONS COURANT	880	860	20	2. 33
62390000	DON COTI RESEAU ENTREPRENDRE	1 500	1 500		
62511000	MISSIONS RÉCEPTIONS FXT	5 298	5 566	268-	4. 82-
62512000	MISSIONS RÉCEPTIONS LME	2 656	918	1 738	189. 23
62521000	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS FXT	3 684	3 701	16-	0. 44-
62522000	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS LME	1 062	1 035	27	2. 59
62530000	MISSIONS RECPTIONS MIXTES	2 329	1 110	1 218	109. 74
62610000	FRAIS POSTAUX AFFRANCHISSEMENT	110	156	46-	29. 36-
62620000	TELECOM ABT FREE BOX	1 129	1 124	4	0. 38
62700000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉ	729	607	122	20. 08
62704000	SERVICES BANCAIRES ABONNEMENT	274	171	103	60. 00
62705000	COMMISSIONS BANCAIRES	1 639	1 208	431	35. 66
62710000	FRAIS GOCARDLESS	195	153	43	27. 93
62712000	FRAIS SWILE	234	50	185	372. 73
62713000	FRAIS AXA PEE		75	75-	100. 00-
62820000	FRAIS DE FORMATION	8 200	5 655	2 545	45. 00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		9 049	7 968	1 081	13. 57
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	2 183	1 821	361	19. 84
63330000	PARTICIPATION À LA FORMATION P	1 802	1 678	124	7. 39
63350000	TAXE APPRENT LIBERAT / MAJO	333	80	253	314. 14
63510000	TAXE SUR LES BUREAUX	3 000	2 700	300	11. 11
63511500	CVAE	130	130		

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/09/2024	12	30/09/2023	12
		Euros		%	
63512000	CFE	1	601	1	558
				43	2. 76
SALAIRES ET TRAITEMENTS		730	500	679	928
				50	572
				7. 44	
64100000	RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL	427	836	312	696
				115	140
				36. 82	
64120000	CONGÉS PAYÉS	7	794	138-	
				7	932
				NS	
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	43	477	38	553
				4	924
				12. 77	
64131000	INNDENM RUPTURE CONVENTION		458		458
64132000	PRIME PARTAGE DE VALEUR (PPV)	27	000	18	000
				9	000
				50. 00	
64135000	BONUS EQUIPE FXT		500	3	000
				2	500-
				83. 33-	
64136000	BONUS EQUIPE LME	3	217	2	750
				467	
				16. 98	
64140000	INDEMNITÉ DE TRANSPORT		474	4	892
				4	417-
				90. 30-	
64140100	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		474	10	095
				9	621-
				95. 30-	
64141000	TICKETS RESTAURANT	12	125		12
				12	125
64145000	INDEMNITE STAGIAIRE	5	043	1	080
				3	963
				366. 98	
64411000	RÉMUNÉRATION TNS1	95	100	147	500
				52	400-
				35. 53-	
64412000	RÉMUNÉRATION TNS2	107	000	141	500
				34	500-
				24. 38-	
CHARGES SOCIALES		299	683	279	434
				20	249
				7. 25	
64510000	COTISATIONS À L'URSSAF	75	270	55	707
				19	563
				35. 12	
64520000	COTISATIONS MUTUELLE SALARIÉS	17	191	7	787
				9	404
				120. 76	
64530000	COTISATION CAISSES DE RETRAITE	28	642	21	453
				7	189
				33. 51	
64540000	COTISATIONS AUX ASSEDIC	20	141	15	037
				5	105
				33. 95	
64580000	CHG SOCIALES SUR CP	1	799	1	039-
				2	838
				273. 10	
64581000	AUTRES ORGANISMES (ADSPL)		134		134
64595000	CHARGES SUR BONUS TNS 1	13	800-	7	800
				21	600-
				276. 92-	
64596000	CHARGES SOCIALES S/ BONUS TNS2	17	400-	12	600-
				4	800-
				38. 10-	
64597000	CHG SOC S/ BONUS EQUIPE FXT		225	1	350
				1	125-
				83. 33-	
64598000	CHG SOC S/BONUS EQUIPE LME	1	448	1	238
				210	
				16. 96	
64611000	URSSAF TNS1	34	857	34	563
				294	
				0. 85	
64612000	URSSAF TNS2	40	420	43	142
				2	722-
				6. 31-	
64631000	CAVEC TNS1	32	194	27	419
				4	775
				17. 41	
64632000	CAVEC TNS2	30	804	28	822
				1	982
				6. 88	
64641000	AGIPI TNS1	2	836	2	688
				148	
				5. 50	
64642000	AGIPI TNS2	3	107	2	994
				113	
				3. 77	
64651000	APICIL TNS1			2	869
				2	869-
				100. 00-	
64652000	APICIL TNS2	4	094	3	789
				305	
				8. 05	
64700000	PER FXT	9	532	12	208
				2	676-
				21. 92-	
64710000	PER LME	6	590	6	208
				381	
				6. 14	
64800000	PEE FXT	10	800	9	000
				1	800
				20. 00	
64810000	PEE LME	10	800	9	000
				1	800
				20. 00	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		5	074	3	659
				1	415
				38. 68	
68112000	DOT. AMORT. IMMOB CORPORELLES	5	074	3	659
				1	415
				38. 68	
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		9	863		
				9	863
68174200	DOT DEPRECIATION CREANCES LME	7	831		
				7	831
68174300	DOT DEPRECIATION CREANCES PAB	2	032		
				2	032
DOTATIONS AUX PROVISIONS		16	712	6	953
				9	759
				140. 36	
68150000	PROVISION DEPRECIA CLIENT NP	16	712	6	953
				9	759
				140. 36	
AUTRES CHARGES		4	572	461	
				4	111
				891. 88	
65400000	PERTE S/ CRÉANCE IRRÉ LME	4	174		
				4	174
65410000	PERTE SUR CREANCES FXT		172		
				172	
65800000	CHGE DIVERSE GESTION COURANTE		226	461	
				235-	50. 97-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Total des Charges d'exploitation	1 479 134	1 327 390	151 744	11. 43
Résultat d'exploitation	7 577	42 102	34 525-	82. 00-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 100	1 444	344-	23. 84-
66100000 INTERET EMPRUNT LCL 222 K€	1 100	1 444	344-	23. 84-
Total des Charges financières	1 100	1 444	344-	23. 84-
Résultat financier	1 100-	1 444-	344	23. 84
Résultat courant avant impôts	6 477	40 658	34 181-	84. 07-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 094	10 052	6 958-	69. 22-
69500000 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	3 994	10 952	6 958-	63. 53-
69900000 CRÉDIT D IMPOTS	900-	900-		
Total des produits	1 486 711	1 369 492	117 219	8. 56
Total des charges	1 483 328	1 338 886	144 442	10. 79
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	3 383	30 606	27 223-	88. 95-

ANNEXE 2

SITUATION COMPTABLE INTERMEDIAIRE D'ADVISE UP ASSOCIES AU 31 AOUT 2025

Draft Situation 31 08 25

Exercice du 01/10/2024 au 31/08/2025

ADVISE [up](#)

ADVISE UP ASSOCIES

16 Rue du Colisée
75008 Paris

SIREN : 788.655.355

Forme juridique : SARL

N° TVA : FR83788655355

ADVISE UP ASSOCIES

SARL au capital de 15000 Euros - SIREN : 788655355

15 RUE POUSSIN, 75016 PARIS 16

Sommaire

Bilan	3
Bilan actif	4
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat	8
Détails des comptes	10
Bilan actif détaillé	11
Bilan passif détaillé	13
Compte de résultat détaillé	15

Projet

Bilan



Projet

Bilan actif

Postes	Brut Oct. 2024 - Août 2025	Amort. & dépréc.	Net Oct. 2024 - Août 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeu...	237 800	2 800	235 000	235 000		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	200		200	200		
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels	590	72	518		518	
Autres immobilisations corporelles	43 932	31 370	12 562	8 814	3 748	42,52
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations	1 000		1 000		1 000	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	2 000		2 000	2 000		
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 844		9 844	9 844		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	295 366	34 242	261 124	255 858	5 266	2,06
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES						
Créances clients et comptes rattachés	222 456	26 575	195 881	279 288	-83 408	-29,86
Autres créances	212 771		212 771	18 905	193 866	1,03k
Capital souscrit - appelé, non versé						
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
Actions propres						
Autres titres et instruments de trésorerie						
DISPONIBILITÉS ET CHARGES						
Disponibilités	53 054		53 054	25 098	27 956	111,39
Charges constatées d'avance						
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	488 281	26 575	461 706	323 291	138 414	42,81
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (IV)						
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)						
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (VI)						

Postes	Brut Oct.		Net Oct.			
	2024 -	Amort. &	2024 -	Net	Variation	(%)
	Août 2025	dépréc.	Août 2025	2023- 2024	(€)	
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	783 647	60 817	722 830	579 150	143 680	24,81

Projet

Bilan passif

Postes	Net Oct. 2024 - Août 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
Capital	15 000	15 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
RÉSERVES				
Réserve légale	1 500	1 500		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Réserves indisponibles				
Autres réserves				
Report à nouveau	118 539	115 156	3 383	2,94
Résultat de l'exercice	76 835	3 383	73 452	2,17k
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	211 873	135 039	76 835	56,90
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	101 010	84 444	16 566	19,62
Emprunts et dettes financières diverses	37 580	88 688	-51 108	-57,63
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 805	54 487	-5 682	-10,43
Dettes fiscales et sociales	299 771	198 730	101 041	50,84
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	23 790	17 762	6 028	33,94
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES (III)	510 956	444 111	66 845	15,05
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	722 830	579 150	143 680	24,81

Compte de résultat

Projet

Compte de résultat

Postes	Oct. 2024 - Août 2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 372 270	1 432 757	-60 487	-4,22
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 372 270	1 432 757	-60 487	-4,22
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	20 000		20 000	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	184	53 954	-53 770	-99,66
Autres produits	85		85	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 392 538	1 486 711	-94 172	-6,33
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation des stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 668	2 139	529	24,74
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	338 781	401 542	-62 761	-15,63
Impôts, taxes, et versements assimilés	5 750	9 049	-3 299	-36,46
Salaires et traitements	739 159	752 100	-12 940	-1,72
Charges sociales	228 965	278 083	-49 118	-17,66
Dotations aux amortissements et aux provisions		5 074	-5 074	-100,00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux provisions		9 863	-9 863	-100,00
Pour risques et charges : dotations aux provisions		16 712	-16 712	-100,00
Autres charges	23	4 572	-4 549	-99,50
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 315 346	1 479 134	-163 788	-11,07
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	77 193	7 577	69 616	918,79
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN				
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)				
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de tr...				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	358	1 100	-742	-67,47
Différences négatives de change				

Postes	Oct. 2024 - Août 2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	358	1 100	-742	-67,47
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-358	-1 100	742	-67,47
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	76 835	6 477	70 358	1,09k
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (IX)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)		3 094	-3 094	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 392 538	1 486 711	-94 172	-6,33
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 315 703	1 483 328	-167 624	-11,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	76 835	3 383	73 452	2,17k

Détails des comptes

Projet

Bilan actif détaillé

Postes	Brut Oct. 2024 - Août 2025	Amort. & dépréc.	Net Oct. 2024 - Août 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	237 800	2 800	235 000	235 000		
205000000 - CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE	2 800		2 800	2 800		
205100000 - FONDS DE COMMERCE PORT EXALYS	235 000		235 000	235 000		
280500000 - CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE		2 800	-2 800	-2 800		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	200		200	200		
208000000 - AUTRES IMMOB. INCORPORELLES	200		200	200		
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels	590	72	518		518	
215700000 - AGENTS ET AMÉNAGEMENTS MATÉRIEL	590		590	72	518	720,45
281500000 - AMORT.INSTALL. MATÉRIEL, OUTILLAGE		72	-72	-72		
Autres immobilisations corporelles	43 932	31 370	12 562	8 814	3 748	42,52
218100000 - INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AMÉNAGEMENTS	9 150		9 150	9 150		
218300000 - MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	29 058		29 058	25 310	3 748	14,81
218400000 - MOBILIER	5 724		5 724	5 724		
281810000 - AMORT. INST GÉNÉRALES		9 150	-9 150	-9 150		
281830000 - AMORT MATÉRIEL INFORMATIQUE		17 639	-17 639	-17 639		
281840000 - AMORT MOBILIER		4 581	-4 581	-4 581		
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations	1 000		1 000		1 000	
261000000 - TITRES DE PARTICIPATION	1 000		1 000		1 000	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	2 000		2 000	2 000		
271100000 - ACTIONS DRAKARYS	2 000		2 000	2 000		
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 844		9 844	9 844		
275000000 - DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT VERSÉS	9 404		9 404	9 404		
275100000 - CAUTION PRÊT PARTICIPATION FOND GAR	440		440	440		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	295 366	34 242	261 124	255 858	5 266	2,06
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production						
Produits intermédiaires et finis						

Postes	Brut Oct. 2024 - Août 2025	Amort. & dépréc.	Net Oct. 2024 - Août 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES						
Créances clients et comptes rattachés	222 456	26 575	195 881	279 288	-83 408	-29,86
411000000 - CLIENTS	222 456		222 456	290 945	-68 489	-23,54
418000007 - FAE FXT				1 718	-1 718	-100,00
418200000 - FAE LME				13 200	-13 200	-100,00
491000000 - D'ÉPREUVE CIATION DES CRÉANCES		26 575	-26 575	-26 575		
Autres créances	212 771		212 771	18 905	193 866	1,03k
401000000 - FOURNISSEURS	6 237		6 237		6 237	
438210000 - PROV TNS1 URSSAF	3 198		3 198	4 750	-1 552	-32,67
438220000 - PROV TNS2 URSSAF	1 669		1 669	1 669		
438310000 - PROV TNS1 CAVEC	374		374		374	
438320000 - PROV TNS2 CAVEC	1 133		1 133		1 133	
444000000 - ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICE	3 336		3 336	4 050	-714	-17,63
445624000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR IMMOBILISATIONS (BIENS)	853		853		853	
445640000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR ENCAISSEMENTS	6 852		6 852		6 852	
445660000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	8 852		8 852	8 396	456	5,43
445663010 - TVA DÉDUCTIBLE AUTOLIQUIDÉE À 20%	158		158		158	
445740000 - TVA COLLECTÉE SUR ENCAISSEMENTS	175 927		175 927		175 927	
447100000 - TVTS A PAYER	40		40	40		
455000020 - ASSOCIE LME - COMPTE COURANT	676		676		676	
467130000 - NDF PABLO	49		49		49	
467140000 - NDF WENDY	135		135		135	
467170000 - NDF ROMAIN	32		32		32	
471600500 - LCL - CARTE BUSINESS - M LAURENT MERIAS - DÉ...	417		417		417	
471600600 - LCL - CARTE BUSINESS - M F-XAVIER TANGUY - DÉ...	2 736		2 736		2 736	
471600700 - PENNYLANE - COMPTE PRO PENNYLANE - DÉCAIS...	96		96		96	
Capital souscrit - appelé, non versé						
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
Actions propres						
Autres titres et instruments de trésorerie						
DISPONIBILITÉS ET CHARGES						
Disponibilités	53 054		53 054	25 098	27 956	111,39
511100000 - CB DIFFÉRENCES FXT	47 650		47 650		47 650	
512100200 - LCL - LCL 1	1 408		1 408	13 800	-12 393	-89,80
512100300 - LCL - LCL 2 - EXALYS	2 990		2 990	11 298	-8 308	-73,53
512100400 - GOCARDLESS - COMPTE GOCARDLESS	906		906		906	
512100700 - PENNYLANE - COMPTE PRO PENNYLANE	100		100		100	
Charges constatées d'avance						
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	488 281	26 575	461 706	323 291	138 414	42,81
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (IV)						
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)						
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	783 647	60 817	722 830	579 150	143 680	24,81

Bilan passif détaillé

Postes	Net Oct. 2024 - Août 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
Capital	15 000	15 000		
101300000 - CAP. SOUSCRIT APPELÉ, VERSÉ	15 000	15 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
RÉSERVES				
Réserve légale	1 500	1 500		
106100000 - RÉSERVE LÉGALE	1 500	1 500		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Réserves indisponibles				
Autres réserves				
Report à nouveau	118 539	115 156	3 383	2,94
110000000 - REPORT À NOUVEAU	118 539	115 156	3 383	2,94
Résultat de l'exercice	76 835	3 383	73 452	2,17k
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	211 873	135 039	76 835	56,90
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	101 010	84 444	16 566	19,62
164180000 - EMPRUNT LCL 222 K€	54 749	84 444	-29 695	-35,17
512100500 - LCL - CARTE BUSINESS - M LAURENT MERIAS	15 745		15 745	
512100600 - LCL - CARTE BUSINESS - M F-XAVIER TANGUY	30 516		30 516	
Emprunts et dettes financières diverses	37 580	88 688	-51 108	-57,63
455000010 - ASSOCIE FXT - COMPTE COURANT	37 580	85 044	-47 464	-55,81
455000020 - ASSOCIE LME - COMPTE COURANT		3 644	-3 644	-100,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 805	54 487	-5 682	-10,43
401000000 - FOURNISSEURS	48 805	54 487	-5 682	-10,43
Dettes fiscales et sociales	299 771	198 730	101 041	50,84
428200000 - DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS À PAYER	16 782		16 782	
428700000 - PROV CONGES PAYES		17 822	-17 822	-100,00
431000000 - URSSAF IDF	14 185	11 857	2 328	19,63
437080000 - AUTRES ORGANISMES	318	134	184	137,63
437100000 - RETRAITE HUMANIS	4 160	3 397	763	22,46

Postes	Net Oct. 2024 - Août 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
437200000 - APICIL PREVOYANCE SALARIES	2 301	4 959	- 2 658	-53,59
437800000 - TICKETS RESTO SWILE	846	816	30	3,68
438000000 - ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES À PAYER (ANCIENNEMENT ORGANISM...	236	244	-8	-3,29
438110500 - DETTE URSSAF LME ETALEMENT	2 059	6 471	-4 412	-68,18
438200000 - CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER	6 701		6 701	
438310000 - PROV TNS1 CAVEC		16 428	-16 428	-100,00
438320000 - PROV TNS2 CAVEC		15 749	-15 749	-100,00
438700000 - CHARGES SOC SUR CONGES PAYES		5 898	- 5 898	-100,00
438800000 - CHARGES SOCIALES S BONUS TNS 1		36 000	-36 000	-100,00
442100000 - ETAT - PRELEVEMENT A LA SOURCE	2 049	1 727	322	18,64
445300010 - TVA DUE AUTOLIQUIDÉE À 20%	158		158	
445510000 - TVA À DÉCAISSER		22 745	-22 745	-100,00
445710090 - TVA COLLECTÉE À 20%	245 304	45 531	199 774	438,77
445810000 - ACOMPTEs - RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	4 421	4 421		
445820000 - ACOMPTEs - RÉGIME DU FORFAIT		1 974	- 1 974	-100,00
445870000 - TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES SUR FACTURES À ÉTABLIR		2 486	- 2 486	-100,00
447200000 - CVAE A PAYER	70	70		
448630000 - CHARGES A PAYER - FPC	180		180	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	23 790	17 762	6 028	33,94
411000000 - CLIENTS	19 390	5 942	13 449	226,34
419850000 - AVANCES RECUES CLIENTS FXT		7 560	- 7 560	-100,00
419860000 - AVANCES RECUES NP	4 260	4 260		
467000000 - DIVERS COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR (ANCIENNEMENT...	44		44	
471700700 - PENNYLANE - COMPTE PRO PENNYLANE - ENCAISSEMENTS EN ATTENTE	96		96	
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES (III)	510 956	444 111	66 845	15,05
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	722 830	579 150	143 680	24,81

Compte de résultat détaillé

Postes	Oct. 2024 - Août 2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 372 270	1 432 757	-60 487	-4,22
706110 - CONSEIL PRESTATIONS COMPTA FXT	383 290	445 966	-62 676	-14,05
706120 - CONSEIL PRESTATIONS COMPTA LME	408 464	357 345	51 119	14,31
706130 - CONSEIL PRESTATIONS COMPTA PCA	400	2 900	-2 500	-86,21
706180 - CONSEIL PRESTATIONS COMPTA NP	73 246	106 877	-33 630	-31,47
706210 - PRESTATIONS PAIES FXT	73 819	87 149	-13 330	-15,30
706220 - PRESTATIONS PAIES LME	35 238	42 442	-7 205	-16,97
706230 - PRESTATIONS PAIES PCA		500	-500	-100,00
706280 - PRESTATIONS PAIES NP	29 552	36 480	-6 929	-18,99
706310 - MISSIONS CAC FXT	23 360	6 275	17 085	272,27
706320 - MISSIONS CAC LME	156 574	150 598	5 976	3,97
706410 - CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT FXT	87 700	85 582	2 119	2,48
706420 - CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT LME	45 350	69 532	-24 182	-34,78
706480 - CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT NP	30 395	15 506	14 890	96,03
706510 - PRESTATION JURIDIQUE FXT	18 180	8 669	9 511	109,71
706520 - PRESTATION JURIDIQUE LME	4 018	11 207	-7 190	-64,15
706530 - PRESTATION JURIDIQUE PCA		1 344	-1 344	-100,00
706580 - PRESTATION JURIDIQUE NP	1 610	4 657	-3 047	-65,43
706700 - SOUS TRAITANCE COMMUNE STAFF		-272	272	100,00
706750 - FORMATION	1 000		1 000	
708100 - PRODUITS DES SERVICES EXPLOITÉS DANS L'INTÉRÊT DU PERSONNEL	75		75	
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 372 270	1 432 757	-60 487	-4,22
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	20 000		20 000	
740000 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 000		20 000	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	184	53 954	-53 770	-99,66
781740 - CRÉANCES		34 787	-34 787	-100,00
791000 - TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	184	19 167	-18 983	-99,04
Autres produits	85		85	
758000 - INDEMNITÉS ET AUTRES PRODUITS (ANCIENNEMENT PRODUITS DIVERS...)	85		85	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 392 538	1 486 711	-94 172	-6,33
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation des stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 668	2 139	529	24,74
602210 - EDF	619	681	-62	-9,17
602220 - GAZ ENI	2 049	1 458	592	40,59
Variation de stocks				

Postes	Oct. 2024 - Août 2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
Autres achats et charges externes	338 781	401 542	-62 761	-15,63
606300 - FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT ÉQUIPEMENT	752	370	382	103,19
606400 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	526	1 579	-1 053	-66,69
610110 - FORMALITÉS DOSSIERS FXT	785	2 054	-1 269	-61,77
610120 - FORMALITES DOSSIERS LME	1 664	3 893	-2 230	-57,26
610130 - FORMALITÉS DOSSIERS NP	170	692	-522	-75,45
610210 - SOUS TRAITANCE PAYE FXT	43 867	44 433	-565	-1,27
610220 - SOUS TRAITANCE PAYE LME	49 243	21 427	27 817	129,82
610230 - SOUS TRAITANCE PAYE EXALYS	15 925	26 506	-10 581	-39,92
610250 - SOUS TRAITANCE PAYE PCA		822	-822	-100,00
611110 - SOUS TRAITANCE FXT	45 000	81 000	-36 000	-44,44
611120 - SOUS TRAITANCE LME	2 870	2 000	870	43,50
613210 - LOYER 16 RUE DU COLISEE	39 677	45 945	-6 268	-13,64
613310 - LOYER LLD AUTO TNS 1	8 909	9 708	-799	-8,23
613320 - LOYER LLD AUTO TNS 2	9 042	9 844	-802	-8,15
613510 - LM LOGICIEL CEGID QUADRA	13 607	23 842	-10 236	-42,93
613511 - LM LOGICIEL INTELLIGENCE AUDIT	2 388	2 189	199	9,09
613540 - LM DROPBOX	3 456	3 723	-267	-7,18
613550 - LM JE DÉCLARE	366	867	-501	-57,76
613560 - LM PENNYLANE	10 826	4 980	5 846	117,38
613570 - LM MICROSOFT	1 918	2 275	-357	-15,68
613580 - LM SOGESOT SO BANK	3 924	4 055	-130	-3,21
613590 - LM TRANSFERT BANK	661	2 120	-1 459	-68,83
613810 - LM RCA	4 904	5 719	-815	-14,25
613820 - LM AMELKIS CONSO	3 763	1 600	2 164	135,28
613830 - LM EXACT	2 000	5 003	-3 004	-60,03
613860 - LM YOOZ	2 931	4 028	-1 097	-27,23
613870 - LM GOOGLE	1 696	1 269	427	33,64
613890 - LM MERCI APP	833	1 059	-226	-21,32
613891 - LM SLACK	1 451		1 451	
613900 - LM DIVERSES	110	64	46	72,59
614000 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	8 409	4 680	3 729	79,68
615100 - ENTRETIEN VÉHICULE FXT	2 272	839	1 433	170,81
615200 - ENTRETIEN VÉHICULE LME	1 249	616	634	102,89
615600 - MAINTENANCE	1 241	2 163	-922	-42,61
616000 - PRIMES D'ASSURANCES	4 948	4 924	24	0,48
616100 - MULTIRISQUES		32	-32	-100,00
616300 - ASSURANCE VOITURE TNS 1		1 274	-1 274	-100,00
616400 - RISQUES D'EXPLOITATION	410	380	30	7,90
616600 - ASSURANCE EMPRUNT	345		345	
618100 - DOCUMENTATION GÉNÉRALE	33		33	
618300 - DOCUMENTATION TECHNIQUE	1 115	1 518	-403	-26,55
618400 - DOC TECHNIQUE EFL		4 018	-4 018	-100,00
618600 - COTISATIONS OEC	3 866	4 363	-497	-11,39
618610 - CRCC COTISATION	3 466	3 215	251	7,79

Projet

Postes	Oct. 2024 - Août 2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
618615 - COTIS H3C	784	554	230	41,56
622620 - HONORAIRES PAIES	2 368	3 813	-1 445	-37,90
622630 - HONORAIRES RECRUTEMENT		12 100	-12 100	-100,00
622640 - HONORAIRES AUTRES	11 900		11 900	
623100 - ANNONCES ET INSERTIONS	359	378	-19	-5,03
623200 - FORMATION SÉMINAIRE		13 549	-13 549	-100,00
623420 - CADEAUX STAFF		142	-142	-100,00
623800 - DIVERS - POURBOIRES, DON COURANT	680	880	-200	-22,73
623900 - DON COTI RESEAU ENTREPRENDRE	1 800	1 500	300	20,00
625110 - MISSIONS RÉCEPTIONS FXT	7 573	5 298	2 275	42,94
625120 - MISSIONS RÉCEPTIONS LME	2 583	2 656	-73	-2,74
625210 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS FXT	715	3 684	-2 969	-80,60
625220 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS LME	344	1 062	-718	-67,64
625300 - MISSIONS RECEPTIONS MIXTES	225	2 329	-2 104	-90,36
626100 - FRAIS POSTAUX	148	110	38	34,73
626200 - TÉLÉPHONE ET INTERNET	1 016	1 129	-113	-9,98
627000 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	235	729	-494	-67,79
627040 - SERVICES BANCAIRES ABONNEMENT	638	274	364	132,83
627050 - RESULAT ARRETE DES COMPTES	2 019	1 639	380	23,18
627100 - FRAIS GOCARDLESS	287	195	91	46,65
627120 - FRAIS SWILE	222	234	-12	-5,13
628200 - FRAIS DE FORMATION	4 267	8 200	-3 933	-47,96
Impôts, taxes, et versements assimilés	5 750	9 049	-3 299	-36,46
631200 - TAXE D'APPRENTISSAGE	2 124	2 183	-59	-2,70
633300 - PARTICIPATION ?Ç LA FORMATION P	2 160	1 802	358	19,86
633500 - TAXE APPRENT LIBERAT / MAJO	324	333	-9	-2,69
635100 - IMPÔTS DIRECTS (SAUF IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES)		3 000	-3 000	-100,00
635115 - CVAE		130	-130	-100,00
635120 - TAXES FONCIÈRES	1 142	1 601	-459	-28,67
Salaires et traitements	739 159	752 100	-12 940	-1,72
641000 - R?ÊMUN?ÉRATIONS DU PERSONNEL		427 836	-427 836	-100,00
641100 - SALAIRES, APPOINTEMENTS	450 574		450 574	
641200 - CONG?ÈS PAY?ÈS	-352	7 794	-8 146	-104,51
641300 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	5 944	43 477	-37 533	-86,33
641310 - INNDEMN RUPTURE CONVENTION		458	-458	-100,00
641320 - PRIME PARTAGE DE VALEUR (PPV)		27 000	-27 000	-100,00
641350 - BONUS EQUIPE FXT		500	-500	-100,00
641360 - BONUS EQUIPE LME		3 217	-3 217	-100,00
641400 - INDEMNIT?È DE TRANSPORT	35 348	474	34 874	7,35k
641401 - INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	11 645	474	11 171	2,36k
641410 - TICKETS RESTAURANT		12 125	-12 125	-100,00
641450 - INDEMNITE STAGIAIRE		5 043	-5 043	-100,00
644110 - REMUNERATION TNS 1	100 000	95 100	4 900	5,15
644120 - RÉMUNÉRATION TNS2	136 000	107 000	29 000	27,10
648000 - PEE FXT		10 800	-10 800	-100,00

Postes	Oct. 2024 - Août 2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
648100 - PEE LME		10 800	-10 800	-100,00
Charges sociales	228 965	278 083	-49 118	-17,66
645100 - COTISATIONS ?Ç L'URSSAF	76 749	75 270	1 480	1,97
645200 - COTISATIONS MUTUELLE SALARI?ÈS	16 594	17 191	-597	-3,47
645300 - COTISATION CAISSES DE RETRAITE	27 109	28 642	-1 534	-5,35
645400 - COTISATIONS À PÔLE EMPLOI (ANCIENNEMENT COTISATIONS AUX ASS...	19 693	20 141	-448	-2,23
645800 - COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	184	1 799	-1 615	-89,78
645810 - AUTRES ORGANISMES		134	-134	-100,00
645950 - CHARGES SUR BONUS TNS 1	-36 000	-13 800	-22 200	-160,87
645960 - CHARGES SOCIALES S/ BONUS TNS2		-17 400	17 400	100,00
645970 - CHG SOC S/ BONUS EQUIPE FXT		225	-225	-100,00
645980 - CHG SOC S/BONUS EQUIPE LME		1 448	-1 448	-100,00
646110 - URSSAF TNS1	37 543	34 857	2 686	7,71
646120 - URSSAF TNS2	28 376	40 420	-12 044	-29,80
646310 - CAVEC TNS1	15 791	32 194	-16 404	-50,95
646320 - CAVEC TNS2	15 946	30 804	-14 859	-48,24
646410 - AGIPI TNS1	3 313	2 836	478	16,85
646420 - AGIPI TNS2	3 122	3 107	15	0,48
646520 - APICIL TNS2	4 495	4 094	401	9,80
647000 - PER FXT	9 022	9 532	-510	-5,35
647100 - PER LME	7 029	6 590	439	6,67
Dotations aux amortissements et aux provisions		5 074	-5 074	-100,00
681120 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 074	-5 074	-100,00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux provisions		9 863	-9 863	-100,00
681742 - DOT DEPRECIATION CREANCES LME		7 831	-7 831	-100,00
681743 - DOT DEPRECIATION CREANCES PAB		2 032	-2 032	-100,00
Pour risques et charges : dotations aux provisions		16 712	-16 712	-100,00
681500 - DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITAT...		16 712	-16 712	-100,00
Autres charges	23	4 572	-4 549	-99,50
654000 - PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES		4 174	-4 174	-100,00
654100 - PERTE SUR CREANCES FXT		172	-172	-100,00
658000 - PÉNALITÉS ET AUTRES CHARGES (ANCIENNEMENT CHARGES DIVERSES...	23	226	-203	-89,96
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 315 346	1 479 134	-163 788	-11,07
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	77 193	7 577	69 616	918,79
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN				
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)				
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de tr...				

Postes	Oct. 2024 - Août 2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	358	1 100	-742	-67,47
661000 - INTERET EMPRUNT LCL 222 K€		1 100	-1 100	-100,00
661100 - INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES	358		358	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	358	1 100	-742	-67,47
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-358	-1 100	742	-67,47
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	76 835	6 477	70 358	1,09k
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (IX)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)		3 094	-3 094	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 392 538	1 486 711	-94 172	-6,33
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 315 703	1 483 328	-167 624	-11,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	76 835	3 383	73 452	2,17k

Projet

Projet

ADVISE UP ASSOCIES

SARL au capital de 15000 Euros - SIREN : 788655355

15 RUE POUSSIN, 75016 PARIS 16

ANNEXE 3

DETAIL DES ACTIFS ET PASSIFS APPORTES (BRANCHE COMPLETE D'ACTIVITE)

DETAIL DES ACTIFS

Désignation des actifs transférés	Valeur brute	Cumul amortissement s réalisés	Valeur nette comptable (VNC)
<u>Immobilisations corporelles</u>			
Mobilier et équipement (50%)	2 862,09 €	(2 290,52 €)	571,57 €
Matériel de bureau et matériel informatique (50%, dont 3 nouveaux laptops sur les 5 achetés par Advise Up Associés en septembre 2025)	14 007,32 €	(8 819,72 €)	5 187,60 €
Agencements et installations matérielles (50%)	294,95 €	(35,95 €)	259,00 €
Aménagement locaux rue du Colisée (100%)	9 150,00 €	(9 150,00 €)	- €
Total Immobilisations corporelles	26 314,36 €	(20 296,19 €)	6 018,17 €
<u>Immobilisations incorporelles</u>			
Concessions / droits site internet V1 (50%)	1 400,00 €	(1 400,00 €)	- €
Total Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
<u>Immobilisations financières</u>			
Fonds de commerce Exalys (quote-part comptes clients gérés par Fr-Xavier Tanguy – cf. Annexe 4)	55 994,00 €	- €	55 994,00 €
Titres de participation (100%)	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Autres titres immobilisés (Drakarys - 50%)	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Total Immobilisations financières	57 994,00 €	- €	57 994,00 €
<u>Actif circulant</u>			
Créances clients activité Fr.-X. Tanguy	- €	- €	- €
Créance dépôt caution loyer (100%)	9 404,00 €	- €	9 404,00 €
Créance dépôt caution prêt participatif (50%)	220,00 €	- €	220,00 €
Créances sociales Urssaf - Cavec Fr.-X. Tanguy	3 572,00 €	- €	3 572,00 €
Disponibilités - comptes d'attente Fr-X. Tanguy	- €	- €	- €
Total Actif circulant	13 196,00 €	- €	13 196,00 €
<u>Hors bilan</u>			
Contrats clients activité Fr.-Xavier Tanguy (cf. liste contrats transférés détaillée en Annexe 4)	Éléments non valorisés dans le cadre de l'apport - Apport réalisé à la valeur nette comptable (article 743-1 du Plan Comptable Général)		
Clientèle Fr.-Xavier Tanguy			
Contrats de travail activité Fr.-Xavier Tanguy (collaborateurs - cf. liste détaillée en Annexe 4)			
Total Hors bilan	- €	- €	- €

Total Actif	97 504,36 €	(20 296,19 €)	77 208,17 €
--------------------	--------------------	----------------------	--------------------

DETAIL DES PASSIFS

Désignation des passifs transférés	Solde restant dû (Date d'effet de l'Apport)
<u>Dettes envers les tiers</u>	
Dettes fournisseurs liées à l'activité Fr.-Xavier Tanguy	- €
Dettes sociales liées à l'activité Fr.-Xavier Tanguy (congrés à payer- 50% du total)	(8 390,93 €)
Dettes fiscales liées à l'activité Fr.-Xavier Tanguy	- €
Autres dettes liées à l'activité Fr.-Xavier Tanguy	- €
Total dettes envers les tiers	(8 390,93 €)
<u>Engagements hors bilan</u>	
Obligation de Dream Biig Partners de prendre en charge 50% du montant résiduel de la dette d'acquisition d'Exalys (qui restera détenue par Advise Up Associés) en remboursant à cette dernière 50% du montant de chaque mensualité du prêt jusqu'à extinction complète de la dette (cf. Article 2.1 du présent traité de scission partielle)	(27 374,74 €)
Total engagements hors bilan	(27 374,74 €)
Total Passif	(35 765,67 €)

Valeur nette comptable totale de la Branche d'Activité Apportée	41 442,50 €
--	--------------------

ANNEXE 4

LISTE DES CLIENTS ET DES CONTRATS DE TRAVAIL TRANSFERES

- CLIENTS TRANSFERES

Les contrats et relations d'affaires avec les clients suivants sont transférés à la Société Bénéficiaire dans le cadre de la Branche d'Activité Apportée :

	Dénomination	SIREN	TVA
1	13EME RUE	820010379	FR84820010379
2	202 ECOMMERCE	528075849	FR85528075849
3	AB ADVISORY	918676578	FR77918676578
4	ANNECE	797968435	FR25797968435
5	ARTHUR BONFAIT CONSEIL	850936717	FR53850936717
6	BELARRA	980497945	
7	BELINDA DIWAN	847947421	FR09847947421
8	BERSEKER	802991257	FR26802991257
9	BLINGOP	899524581	FR96899524581
10	CARMINE INVEST	831313986	FR93831313986
11	CASE	980649677	FR56980649677
12	CITIZENS FACTORY	824370993	FR21824370993
13	CIVOCRACY	890397375	FR26890397375
14	COMPLYA	843577941	FR52843577941
15	DOMAINE COCOTE	910135052	FR86910135052
16	GAVRILA TEAM SERVICES	953383809	FR30953383809
17	HASTINGS	801792797	FR48801792797
18	HISTOVERY	488531724	FR68488531724
19	HOLDING COMPLYA	888098043	FR88888098043
20	INARIX	838383255	FR14838383255
21	JGH CORNU INVESTISSEMENT	823618863	FR45823618863
22	KER FANO	894085711	FR50894085711
23	K-MARO CAPITAL	922371422	FR31922371422
24	LACAZE CHRISTELLE	883939670	FR42883939670
25	LE BOT	899153332	FR06899153332
26	LES COFLOCS	827549460	FR31827549460
27	LHERM GALLIZIA ARCHITECTES	810140889	FR88810140889
28	LUC DELAMBRE CONSEIL	902464684	FR01902464684
29	LUC DELAMBRE FINANCE	791604747	FR16791604747
30	LUNII	802801472	FR61802801472
31	MADMAGZ	509606216	FR11509606216
32	MAISON BENJAMIN KUENTZ	823860259	FR61802801472
33	MENS SANA IN CORPORE SANO	924715832	FR82924715832
34	MINIMOKA	789039179	FR68789039179
35	MITE HOLDING	847640257	FR17847640257
36	MOUVEMENT IMPACT FRANCE	520067786	FR80520067786
37	MURIEL CAUDE ADVISOR	915294607	FR73915294607
38	NATHALIE LOPEZ HOLDING	882334899	FR33882334899
39	NIGHTINGALE	813293081	FR37813293081
40	OPENDOR	847541968	FR30847541968
41	PAN	803359231	FR88803359231
42	PARVATI	533513164	FR25533513164
43	PLANRADAR	884393893	FR55884393893
44	SCET	562000349	
45	SCI AFORLIX	981574064	FR84981574064
46	SCI ZEPLOZ	887716645	FR09887716645

47	SEINE IO	915407027	FR64915407027
48	SELARL EDOU - DE BUHREN - HONORE	323857763	FR58323857763
49	SERPA GESTION	844979278	FR83844979278
50	SKIPPER NDT	822080206	FR13822080206
51	SPADE	831713979	FR85831713979
52	SPARK & COLIBRI	937982965	
53	SPFPL D'AVOCATS HONORE EDOU	887951390	FR24887951390
54	SPORT HEROES GROUP	802532200	FR61802532200
55	SPORTEASY	528841174	FR70528841174
56	SUPERDISCOHERO	899653398	FR02899653398
57	TARS	978258614	FR17978258614
58	THE MEDITERRANEAN FOOD LAB (FRANCE)	983102534	FR13983102534
59	TRAILBLAZERS	921916318	FR91921916318
60	TSUI HOLDING	899521595	FR62899521595
61	TWISTER SAS	829745512	FR86922199039
62	UPDATE FOODS	893375477	FR50893375477
63	VALINEA	898490792	FR13898490792
64	VIOLAINE LAURANS CONSEIL	917850133	FR62917850133
65	3PO IMMO	890566532	
66	LMNP 8 GaB (B. Pourreau)	928969427	
67	BOPO INVEST	892173279	
68	MINDDAY	898335047	
69	S&K FRAISH GOURMET	851079699	
70	BGD ESPERANCE	849790928	
71	KERBOT HOLDING	943697482	
72	SCI KERBOT	944188085	
73	PEN KOAT SAS	945085231	
74	LMNP ERIC LE BOT	802984773	
75	R2E ENTREPRISES ENSEIGNANTS	798878336	
76	MR ROSSIGNOL	893688887	FR59893688887
77	IMPACT LAB SAS	941864829	FR19941864829
78	ELPIS CONSEIL	988573978	

CAC

79	MG FRANCE	non	
80	CENTRE D'AFFAIRES DU PARC LUMIERE	790795298	
81	RIBOTTE	388674327	

CAC PONCTUEL

82	BIOMERY		
83	LES BURGERS DE PAPA CHARPENNES		

PROSPECTS

84	PHARMACYCLES	793865296	
85	CONQUER YOUR DAY	831839899	
86	LE MINOR	322387192	

87	SEBASTIEN MONNIER/TERSEA	495334567
88	AFTERSEEDS	833559594
89	MEDIANE	983504143
90	ARLEQUIN AI	983592676
91	REBELLE	901053934
92	CUISSOH	903811305
93	COCOON ME	913286043
94	BATIBIG	880175393
95	ELEAS	502698608
96	DIABOLOCOM	482652401
97	ASAP INFORMATIQUE	404182446
98	UTO ENTREPRENEURS (MUSTACALAB)	982647638
99	LMNP FLORIAN MOSCA	481454577
100	LMNP JULIE DEBRABANT	
101	MANDANA LAFITTE + NICOLAS MEUNIER	

EXALYS Fix

IKOSIUM	539931550
CVDM	511515280
IDF AUTO	499944692
SCI ANDRADE	807521885
LMNP ANDRADE	901915702
BSV	418294682
MODESTO	527504484

- **CONTRATS DE TRAVAIL TRANSFERES**

Les contrats de travail avec les salariés suivants constituant l'équipe de M. François-Xavier Tanguy sont transférés à la Société Bénéficiaire dans le cadre de la Branche d'Activité Apportée :

- Monsieur Pablo Castellanos ;
- Madame Camille Nibert ;
- Madame Daniela Mosica ;
- Monsieur Hakim Oulou ;
- Madame Tiffany Nguyen ;
- Madame Wendy Wagnier ;
- Monsieur Clément Puyfourcat.

ANNEXE 1

COMPTES SOCIAUX ANNUELS DE LA SOCIETE ADVISE UP ASSOCIES AU 30 SEPTEMBRE 2024

15 RUE POUSSIN

75016 PARIS

COMPTES ANNUELS du 01/10/2023 au 30/09/2024

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	5 à 8
- <i>Détail Compte de résultat</i>	9 à 12

ADVISE UP ASSOCIES

15 RUE POUSSIN

75016 PARIS

09 80 61 84 93

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	237 800	2 800	235 000	235 000		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	200		200	200		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	72	72				
	Autres immobilisations corporelles	40 185	31 370	8 814	10 067	1 253-	12. 45-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	2 000		2 000	2 000		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	9 844		9 844	9 844		
	Total II	290 101	34 242	255 858	257 111	1 253-	0. 49-
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 242	2 242-	100. 00-
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	305 863	26 575	279 288	461 938	182 650-	39. 54-
	Autres créances	18 905		18 905	10 189	8 716	85. 54
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	25 098		25 098	10 612	14 486	136. 51
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	349 866	26 575	323 291	484 981	161 690-	33. 34-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	639 967	60 817	579 150	742 092	162 943-	21. 96-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

9 844

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 15 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	15 000	15 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 500	1 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	115 156	84 550	30 606	36. 20
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 383	30 606	27 223-	88. 95-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	135 039	131 656	3 383	2. 57
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	84 444	116 505	32 061-	27. 52-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	88 688	182 895	94 207-	51. 51-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 487	41 241	13 246	32. 12
	Dettes fiscales et sociales	198 730	258 758	60 028-	23. 20-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	17 762	11 038	6 724	60. 92
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	444 111	610 437	166 326-	27. 25-
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		579 150	742 092	162 943-	21. 96-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

427 411

610 437

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12			Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 432 757		1 432 757	1 339 026	93 730	7. 00
Chiffre d'affaires NET	1 432 757		1 432 757	1 339 026	93 730	7. 00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			53 954	30 433	23 520	77. 29
Autres produits				32	32-	100. 00-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 486 711	1 369 492	117 219	8. 56
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 139	1 667	472	28. 31
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			401 542	347 320	54 222	15. 61
Impôts, taxes et versements assimilés			9 049	7 968	1 081	13. 57
Salaires et traitements			730 500	679 928	50 572	7. 44
Charges sociales			299 683	279 434	20 249	7. 25
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 074	3 659	1 415	38. 68
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			9 863		9 863	
Dotations aux provisions			16 712	6 953	9 759	140. 36
Autres charges			4 572	461	4 111	891. 88
Total des Charges d'exploitation (II)			1 479 134	1 327 390	151 744	11. 43
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			7 577	42 102	34 525-	82. 00-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2024	12	30/09/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 100		1 444		344-	23. 84-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 100		1 444		344-	23. 84-
2. Résultat financier (V-VI)	1 100-		1 444-		344	23. 84
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6 477		40 658		34 181-	84. 07-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	3 094		10 052		6 958-	69. 22-
Total des produits (I+III+V+VII)	1 486 711		1 369 492		117 219	8. 56
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 483 328		1 338 886		144 442	10. 79
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 383		30 606		27 223-	88. 95-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	235 000	235 000		
20500000 CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE	2 800	2 800		
20510000 FONDS DE COMMERCE PORT EXALYS	235 000	235 000		
28050000 CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE	2 800-	2 800-		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	200	200		
20800000 AUTRES IMMOB. INCORPORELLES	200	200		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
21570000 AGENCTS ET AMÉNAGTS MATÉRIEL	72	72		
28150000 AMORT.INSTALL. MATÉR,OUTILLAGE	72-	72-		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 814	10 067	1 253-	12. 45-
21810000 INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AMÉNA	9 150	9 150		
21830000 MATÉRIEL INFORMATIQUE	25 310	21 489	3 821	17. 78
21840000 MOBILIER	5 724	5 724		
28181000 AMORT. INST GENERALES	9 150-	8 963-	187-	2. 09-
28183000 AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	17 639-	13 084-	4 555-	34. 82-
28184000 AMORT MOBILIER	4 581-	4 249-	332-	7. 81-
AUTRES TITRES IMMOBILISES	2 000	2 000		
27110000 ACTIONS DRAKARYS	2 000	2 000		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 844	9 844		
27500000 DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT VERSÉS	9 404	9 404		
27510000 CAUTION PRET PARTICPT FOND GAR	440	440		
Total II	255 858	257 111	1 253-	0. 49-
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		2 242	2 242-	100. 00-
40910000 AVOIR FNR A OBTENIR		2 242	2 242-	100. 00-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	279 288	461 938	182 650-	39. 54-
41100000 CLIENTS	290 945	496 725	205 780-	41. 43-
41810000 FAE FXT	1 718		1 718	
41820000 FAE LME	13 200		13 200	
49100000 DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES	26 575-	34 787-	8 212	23. 61
AUTRES CREANCES	18 905	10 189	8 716	85. 54
42100000 PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES		14	14-	100. 00-
43780000 TICKETS RESTO SWILE		435	435-	100. 00-
43821000 PROV TNS1 URSSAF	4 750		4 750	
43822000 PROV TNS2 URSSAF	1 669		1 669	
44400000 ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICE	4 050		4 050	
44566000 T.V.A. DED B & SERVICE 20%	8 396	5 959	2 437	40. 89
44581000 TVA DED A REGULARISER		3 642	3 642-	100. 00-
44588000 TVA SUR AAE		100	100-	100. 00-
44710000 TVTS A PAYER	40	40		
DISPONIBILITES	25 098	10 612	14 486	136. 51
51200000 BANQUE LCL 1	13 800	6 479	7 322	113. 01
51210000 BANQUE LCL 2 (PORTE EXALYS)	11 298	4 133	7 164	173. 33

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Total III	323 291	484 981	161 690-	33. 34-
TOTAL GENERAL	579 150	742 092	162 943-	21. 96-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	15 000	15 000		
10130000 CAP. SOUSCRIT APPELÉ, VERSÉ	15 000	15 000		
RESERVE LEGALE	1 500	1 500		
10610000 RÉSERVE LÉGALE	1 500	1 500		
REPORT A NOUVEAU	115 156	84 550	30 606	36. 20
11000000 REPORT À NOUVEAU	115 156	84 550	30 606	36. 20
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	3 383	30 606	27 223-	88. 95-
Total I	135 039	131 656	3 383	2. 57
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	84 444	116 505	32 061-	27. 52-
16418000 EMPRUNT LCL 222 K€	84 444	116 505	32 061-	27. 52-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	88 688	182 895	94 207-	51. 51-
45500001 ASSOCIE FXT - COMPTE COURANT	85 044	130 604	45 560-	34. 88-
45500002 ASSOCIÉ LME - COMPTE COURANT	3 644	52 291	48 647-	93. 03-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	54 487	41 241	13 246	32. 12
40100000 FOURNISSEURS	54 487	41 241	13 246	32. 12
DETTES FISCALES ET SOCIALES	198 730	258 758	60 028-	23. 20-
42870000 PROV CONGES PAYES	17 822	12 691	5 131	40. 43
43100000 URSSAF IDF	11 857	8 829	3 028	34. 30
43708000 CONTRIBUTION PARISTARISM ADSPL	134		134	
43710000 RETRAITE HUMANIS	3 397	2 406	991	41. 20
43720000 APICIL PREVOYANCE SALARIES	4 959	4 189	770	18. 38
43780000 TICKETS RESTO SWILE	816		816	
43800000 CHARGES A PAYER TA PART	244	188	56	29. 75
43811000 DETTE URSSAF 20 FXT ETALEMENT		1 305	1 305-	100. 00-
43811050 DETTE URSSAF LME ETALEMENT	6 471	10 520	4 049-	38. 49-
43821000 PROV TNS1 URSSAF		3 232	3 232-	100. 00-
43822000 PROV TNS2 URSSAF		2 020	2 020-	100. 00-
43831000 PROV TNS1 CAVEC	16 428	15 640	788	5. 04
43832000 PROV TNS2 CAVEC	15 749	16 389	640-	3. 91-
43870000 CHARGES SOC SUR CONGES PAYES	5 898	4 099	1 799	43. 89
43880000 CHARGES SOCIALES S BONUS TNS 1	36 000	49 800	13 800-	27. 71-
43890000 CHARGES SOCIALES S/BONUS TNS 2		17 400	17 400-	100. 00-
44210000 ETAT - PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 727	1 530	197	12. 90
44400000 ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICE		5 048	5 048-	100. 00-
44551000 T.V.A. À DÉCAISSER	22 745	16 934	5 811	34. 32
44571000 T.V.A. COLLECTÉE 20 %	45 531	81 758	36 227-	44. 31-
44581000 TVA DED A REGULARISER	4 421		4 421	
44582000 TVA COLLECTEE A REGULARISER	1 974	1 718	257	14. 95
44587000 TVA SUR FAE	2 486		2 486	
44720000 CVAE A PAYER	70	130	60-	46. 15-
44862000 CHARGES A PAYER		2 700	2 700-	100. 00-
44863000 CHARGES A PAYER - FPC		233	233-	100. 00-
AUTRES DETTES	17 762	11 038	6 724	60. 92
41100000 CLIENTS	5 942	6 178	236-	3. 82-
41982000 AAE LME		600	600-	100. 00-
41985000 AVANCES RECUES CLIENTS FXT	7 560		7 560	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
41986000 AVANCES RECUES NP	4 260	4 260		
Total IV	444 111	610 437	166 326-	27. 25-
TOTAL GENERAL	579 150	742 092	162 943-	21. 96-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 432 757	1 339 026	93 730	7. 00
70611000 CONSEIL PRESTATIONS COMPTA FXT	445 966	404 013	41 953	10. 38
70612000 CONSEIL PRESTATIONS COMPTA LME	357 345	301 781	55 564	18. 41
70613000 CONSEIL PRESTATIONS COMPTA PCA	2 900	8 900	6 000-	67. 42-
70618000 CONSEIL PRESTATIONS COMPTA NP	106 877	175 918	69 042-	39. 25-
70621000 PRESTATIONS PAIES FXT	87 149	68 161	18 988	27. 86
70622000 PRESTATIONS PAIES LME	42 442	27 341	15 101	55. 23
70623000 PRESTATIONS PAIES PCA	500	400	100	25. 00
70628000 PRESTATIONS PAIES NP	36 480	56 560	20 080-	35. 50-
70631000 MISSIONS CAC FXT	6 275	23 125	16 850-	72. 86-
70632000 MISSIONS CAC LME	150 598	87 689	62 910	71. 74
70641000 CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT FXT	85 582	104 383	18 802-	18. 01-
70642000 CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT LME	69 532	48 175	21 357	44. 33
70648000 CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT NP	15 506	14 615	891	6. 09
70651000 PRESTATION JURIDIQUE FXT	8 669	3 710	4 959	133. 67
70652000 PRESTATION JURIDIQUE LME	11 207	4 534	6 674	147. 19
70653000 PRESTATION JURIDIQUE PCA	1 344	336	1 008	300. 00
70658000 PRESTATION JURIDIQUE NP	4 657	4 190	467	11. 14
70670000 SOUS TRAITANCE COMMUNE STAFF	272-	5 195	5 467-	105. 24-
Chiffre d'affaires NET	1 432 757	1 339 026	93 730	7. 00
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	53 954	30 433	23 520	77. 29
78174000 REPRISE PROV CREANCES CLIENTS	34 787		34 787	
79100000 TRANSF CHARGES D'EXPLOITATION	19 167	30 433	11 267-	37. 02-
AUTRES PRODUITS		32	32-	100. 00-
75800000 PRODT DIVERS GESTION COURANTE		32	32-	100. 00-
Total des Produits d'exploitation	1 486 711	1 369 492	117 219	8. 56
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	2 139	1 667	472	28. 31
60221000 EDF	681	547	134	24. 42
60222000 GAZ ENI	1 458	1 120	338	30. 20
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	401 542	347 320	54 222	15. 61
60630000 FOURNIT ENTRETIEN PETIT ÉQUIPT	370	1 174	804-	68. 48-
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 579	4 301	2 722-	63. 28-
61011000 FORMALITÉS DOSSIERS FXT	2 054	379	1 674	441. 25
61012000 FORMALITÉS DOSSIERS LME	3 893	1 074	2 820	262. 60
61013000 FORMALITÉS DOSSIERS NP	692	117	575	490. 56
61021000 SOUS TRAITANCE PAYE FXT	44 433	32 174	12 259	38. 10
61022000 SOUS TRAITANCE PAYE LME	21 427	19 753	1 674	8. 47
61023000 SOUS TRAITANCE PAYE EXALYS	26 506	30 163	3 658-	12. 13-
61025000 SOUS TRAITANCE PAYE PCA	822	294	528	179. 59
61111000 SOUS TRAITANCE FXT	81 000	72 000	9 000	12. 50
61112000 SOUS TRAITANCE LME	2 000	2 000		
61321000 LOYER 16 RUE DU COLISEE	45 945	43 378	2 568	5. 92
61331000 LOYER LLD AUTO TNS 1	9 708	9 725	17-	0. 17-
61332000 LOYER LLD AUTO TNS 2	9 844	8 360	1 484	17. 75
61351000 LM LOGICIEL CEGID QUADRA	23 842	18 902	4 941	26. 14
61351100 LM LOGICIEL INTELLIGENCE AUDIT	2 189		2 189	
61354000 LM DROPBOX	3 723	3 239	485	14. 96
61355000 LM JE DÉCLARE	867	964	97-	10. 02-
61356000 LM PENNYLANE	4 980	816	4 164	510. 29

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/09/2024 12	30/09/2023 12	Euros	%
61357000	LM MICROSOFT	2 275	1 515	760	50. 16
61358000	LM SOGESCOT SO BANK	4 055	3 898	157	4. 03
61359000	LM TRANSFERT BANK	2 120	3 275	1 154-	35. 25-
61381000	LM RCA	5 719	5 501	218	3. 96
61382000	LM AMELKIS CONSO	1 600	1 509	90	6. 00
61383000	LM EXACT	5 003	4 577	426	9. 32
61384000	LM DIGIDOM		124	124-	100. 00-
61385000	LM DEMATBOX		13	13-	100. 00-
61386000	LM YOOZ	4 028	3 785	243	6. 41
61387000	LM GOOGLE	1 269	20	1 249	NS
61389000	LM MERCI APP	1 059		1 059	
61390000	LM DIVERSES	64	5 966	5 902-	98. 93-
61400000	CHARGES SUR LOYER	4 680	4 680		
61510000	ENTRETIEN VEHICULE FXT	839	209	630	300. 82
61520000	ENTRETIEN VEHICULE LME	616		616	
61560000	MAINTENANCE INFORMATIQUE	2 163	1 580	583	36. 86
61600000	ASSURANCE RC OEC VERSPIEREN	4 924	4 427	497	11. 22
61610000	ASSURANCE PORTABLE	32		32	
61630000	ASSURANCE VOITURE TNS 1	1 274	1 244	30	2. 43
61640000	ASSURANCE GENERALI LOC COLISEE	380	364	16	4. 39
61830000	DOCUMENTATION TECHNIQUE	1 518	817	701	85. 80
61840000	DOC TECHNIQUE EFL	4 018	3 662	356	9. 71
61860000	COTISATIONS OEC	4 363	4 482	119-	2. 66-
61861000	CRCC COTISATION	3 215	3 224	9-	0. 28-
61861500	COTIS H3C	554	558	4-	0. 78-
62262000	HONORAIRES PAIES	3 813	2 586	1 227	47. 45
62263000	HONORAIRES RECRUTEMENT	12 100	7 920	4 180	52. 78
62310000	FRAIS DE COMMUNICATION	378	351	27	7. 71
62320000	FRAIS SEMINAIRE	13 549	6 271	7 278	116. 06
62340000	CADEAUX À LA CLIENTÈLE LME		816	816-	100. 00-
62341000	CADEAUX CLIENTELE FXT		1 245	1 245-	100. 00-
62342000	CADEAUX STAFF	142		142	
62380000	DIVERS-POURBOIRES,DONS COURANT	880	860	20	2. 33
62390000	DON COTI RESEAU ENTREPRENDRE	1 500	1 500		
62511000	MISSIONS RÉCEPTIONS FXT	5 298	5 566	268-	4. 82-
62512000	MISSIONS RÉCEPTIONS LME	2 656	918	1 738	189. 23
62521000	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS FXT	3 684	3 701	16-	0. 44-
62522000	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS LME	1 062	1 035	27	2. 59
62530000	MISSIONS RECPTIONS MIXTES	2 329	1 110	1 218	109. 74
62610000	FRAIS POSTAUX AFFRANCHISSEMENT	110	156	46-	29. 36-
62620000	TELECOM ABT FREE BOX	1 129	1 124	4	0. 38
62700000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉ	729	607	122	20. 08
62704000	SERVICES BANCAIRES ABONNEMENT	274	171	103	60. 00
62705000	COMMISSIONS BANCAIRES	1 639	1 208	431	35. 66
62710000	FRAIS GOCARDLESS	195	153	43	27. 93
62712000	FRAIS SWILE	234	50	185	372. 73
62713000	FRAIS AXA PEE		75	75-	100. 00-
62820000	FRAIS DE FORMATION	8 200	5 655	2 545	45. 00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		9 049	7 968	1 081	13. 57
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	2 183	1 821	361	19. 84
63330000	PARTICIPATION À LA FORMATION P	1 802	1 678	124	7. 39
63350000	TAXE APPRENT LIBERAT / MAJO	333	80	253	314. 14
63510000	TAXE SUR LES BUREAUX	3 000	2 700	300	11. 11
63511500	CVAE	130	130		

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/09/2024	12	30/09/2023	12
				Euros	%
63512000	CFE	1	601	1	558
				43	2. 76
SALAIRES ET TRAITEMENTS		730	500	679	928
				50	572
				7. 44	
64100000	RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL	427	836	312	696
				115	140
				36. 82	
64120000	CONGÉS PAYÉS	7	794	138-	
				7	932
				NS	
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	43	477	38	553
				4	924
				12. 77	
64131000	INNDEMN RUPTURE CONVENTION		458		458
64132000	PRIME PARTAGE DE VALEUR (PPV)	27	000	18	000
				9	000
				50. 00	
64135000	BONUS EQUIPE FXT		500	3	000
				2	500-
				83. 33-	
64136000	BONUS EQUIPE LME	3	217	2	750
				467	
				16. 98	
64140000	INDEMNITÉ DE TRANSPORT		474	4	892
				4	417-
				90. 30-	
64140100	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		474	10	095
				9	621-
				95. 30-	
64141000	TICKETS RESTAURANT	12	125		12
				12	125
64145000	INDEMNITE STAGIAIRE	5	043	1	080
				3	963
				366. 98	
64411000	RÉMUNÉRATION TNS1	95	100	147	500
				52	400-
				35. 53-	
64412000	RÉMUNÉRATION TNS2	107	000	141	500
				34	500-
				24. 38-	
CHARGES SOCIALES		299	683	279	434
				20	249
				7. 25	
64510000	COTISATIONS À L'URSSAF	75	270	55	707
				19	563
				35. 12	
64520000	COTISATIONS MUTUELLE SALARIÉS	17	191	7	787
				9	404
				120. 76	
64530000	COTISATION CAISSES DE RETRAITE	28	642	21	453
				7	189
				33. 51	
64540000	COTISATIONS AUX ASSEDIC	20	141	15	037
				5	105
				33. 95	
64580000	CHG SOCIALES SUR CP	1	799	1	039-
				2	838
				273. 10	
64581000	AUTRES ORGANISMES (ADSPL)		134		134
64595000	CHARGES SUR BONUS TNS 1	13	800-	7	800
				21	600-
				276. 92-	
64596000	CHARGES SOCIALES S/ BONUS TNS2	17	400-	12	600-
				4	800-
				38. 10-	
64597000	CHG SOC S/ BONUS EQUIPE FXT		225	1	350
				1	125-
				83. 33-	
64598000	CHG SOC S/BONUS EQUIPE LME	1	448	1	238
				210	
				16. 96	
64611000	URSSAF TNS1	34	857	34	563
				294	
				0. 85	
64612000	URSSAF TNS2	40	420	43	142
				2	722-
				6. 31-	
64631000	CAVEC TNS1	32	194	27	419
				4	775
				17. 41	
64632000	CAVEC TNS2	30	804	28	822
				1	982
				6. 88	
64641000	AGIPI TNS1	2	836	2	688
				148	
				5. 50	
64642000	AGIPI TNS2	3	107	2	994
				113	
				3. 77	
64651000	APICIL TNS1			2	869
				2	869-
				100. 00-	
64652000	APICIL TNS2	4	094	3	789
				305	
				8. 05	
64700000	PER FXT	9	532	12	208
				2	676-
				21. 92-	
64710000	PER LME	6	590	6	208
				381	
				6. 14	
64800000	PEE FXT	10	800	9	000
				1	800
				20. 00	
64810000	PEE LME	10	800	9	000
				1	800
				20. 00	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		5	074	3	659
				1	415
				38. 68	
68112000	DOT. AMORT. IMMOB CORPORELLES	5	074	3	659
				1	415
				38. 68	
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		9	863		
				9	863
68174200	DOT DEPRECIATION CREANCES LME	7	831		
				7	831
68174300	DOT DEPRECIATION CREANCES PAB	2	032		
				2	032
DOTATIONS AUX PROVISIONS		16	712	6	953
				9	759
				140. 36	
68150000	PROVISION DEPRECIA CLIENT NP	16	712	6	953
				9	759
				140. 36	
AUTRES CHARGES		4	572	461	
				4	111
				891. 88	
65400000	PERTE S/ CRÉANCE IRRÉ LME	4	174		
				4	174
65410000	PERTE SUR CREANCES FXT		172		
				172	
65800000	CHGE DIVERSE GESTION COURANTE		226	461	
				235-	50. 97-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2024 12	Exercice N-1 30/09/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Total des Charges d'exploitation	1 479 134	1 327 390	151 744	11. 43
Résultat d'exploitation	7 577	42 102	34 525-	82. 00-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 100	1 444	344-	23. 84-
66100000 INTERET EMPRUNT LCL 222 K€	1 100	1 444	344-	23. 84-
Total des Charges financières	1 100	1 444	344-	23. 84-
Résultat financier	1 100-	1 444-	344	23. 84
Résultat courant avant impôts	6 477	40 658	34 181-	84. 07-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 094	10 052	6 958-	69. 22-
69500000 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	3 994	10 952	6 958-	63. 53-
69900000 CRÉDIT D IMPOTS	900-	900-		
Total des produits	1 486 711	1 369 492	117 219	8. 56
Total des charges	1 483 328	1 338 886	144 442	10. 79
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	3 383	30 606	27 223-	88. 95-

ANNEXE 2

SITUATION COMPTABLE INTERMEDIAIRE D'ADVISE UP ASSOCIES AU 31 AOUT 2025

Draft Situation 31 08 25

Exercice du 01/10/2024 au 31/08/2025

ADVISE [up](#)

ADVISE UP ASSOCIES

16 Rue du Colisée
75008 Paris

SIREN : 788.655.355

Forme juridique : SARL

N° TVA : FR83788655355

ADVISE UP ASSOCIES

SARL au capital de 15000 Euros - SIREN : 788655355

15 RUE POUSSIN, 75016 PARIS 16

Sommaire

Bilan	3
Bilan actif	4
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat	8
Détails des comptes	10
Bilan actif détaillé	11
Bilan passif détaillé	13
Compte de résultat détaillé	15

Projet

Bilan

Projet

Bilan actif

Postes	Brut Oct. 2024 - Août 2025	Amort. & dépréc.	Net Oct. 2024 - Août 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeu...	237 800	2 800	235 000	235 000		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	200		200	200		
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels	590	72	518		518	
Autres immobilisations corporelles	43 932	31 370	12 562	8 814	3 748	42,52
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations	1 000		1 000		1 000	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	2 000		2 000	2 000		
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 844		9 844	9 844		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	295 366	34 242	261 124	255 858	5 266	2,06
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES						
Créances clients et comptes rattachés	222 456	26 575	195 881	279 288	-83 408	-29,86
Autres créances	212 771		212 771	18 905	193 866	1,03k
Capital souscrit - appelé, non versé						
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
Actions propres						
Autres titres et instruments de trésorerie						
DISPONIBILITÉS ET CHARGES						
Disponibilités	53 054		53 054	25 098	27 956	111,39
Charges constatées d'avance						
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	488 281	26 575	461 706	323 291	138 414	42,81
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (IV)						
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)						
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (VI)						

Postes	Brut Oct.		Net Oct.			
	2024 -	Amort. &	2024 -	Net	Variation	(%)
	Août 2025	dépréc.	Août 2025	2023- 2024	(€)	
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	783 647	60 817	722 830	579 150	143 680	24,81

Projet

Bilan passif

Postes	Net Oct. 2024 - Août 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
Capital	15 000	15 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
RÉSERVES				
Réserve légale	1 500	1 500		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Réserves indisponibles				
Autres réserves				
Report à nouveau	118 539	115 156	3 383	2,94
Résultat de l'exercice	76 835	3 383	73 452	2,17k
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	211 873	135 039	76 835	56,90
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	101 010	84 444	16 566	19,62
Emprunts et dettes financières diverses	37 580	88 688	-51 108	-57,63
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 805	54 487	-5 682	-10,43
Dettes fiscales et sociales	299 771	198 730	101 041	50,84
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	23 790	17 762	6 028	33,94
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES (III)	510 956	444 111	66 845	15,05
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	722 830	579 150	143 680	24,81

Compte de résultat

Projet

Compte de résultat

Postes	Oct. 2024 - Août 2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 372 270	1 432 757	-60 487	-4,22
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 372 270	1 432 757	-60 487	-4,22
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	20 000		20 000	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	184	53 954	-53 770	-99,66
Autres produits	85		85	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 392 538	1 486 711	-94 172	-6,33
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation des stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 668	2 139	529	24,74
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	338 781	401 542	-62 761	-15,63
Impôts, taxes, et versements assimilés	5 750	9 049	-3 299	-36,46
Salaires et traitements	739 159	752 100	-12 940	-1,72
Charges sociales	228 965	278 083	-49 118	-17,66
Dotations aux amortissements et aux provisions		5 074	-5 074	-100,00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux provisions		9 863	-9 863	-100,00
Pour risques et charges : dotations aux provisions		16 712	-16 712	-100,00
Autres charges	23	4 572	-4 549	-99,50
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 315 346	1 479 134	-163 788	-11,07
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	77 193	7 577	69 616	918,79
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN				
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)				
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de tr...				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	358	1 100	-742	-67,47
Différences négatives de change				

Postes	Oct. 2024 - Août 2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	358	1 100	-742	-67,47
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-358	-1 100	742	-67,47
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	76 835	6 477	70 358	1,09k
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (IX)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)		3 094	-3 094	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 392 538	1 486 711	-94 172	-6,33
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 315 703	1 483 328	-167 624	-11,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	76 835	3 383	73 452	2,17k

Projet

Détails des comptes

Projet

Bilan actif détaillé

Postes	Brut Oct. 2024 - Août 2025	Amort. & dépréc.	Net Oct. 2024 - Août 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	237 800	2 800	235 000	235 000		
205000000 - CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE	2 800		2 800	2 800		
205100000 - FONDS DE COMMERCE PORT EXALYS	235 000		235 000	235 000		
280500000 - CONCESSIONS ET DROIT SIMILAIRE		2 800	-2 800	-2 800		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	200		200	200		
208000000 - AUTRES IMMOB. INCORPORELLES	200		200	200		
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels	590	72	518		518	
215700000 - AGENTS ET AMÉNAGEMENTS MATÉRIEL	590		590	72	518	720,45
281500000 - AMORT.INSTALL. MATÉRIEL, OUTILLAGE		72	-72	-72		
Autres immobilisations corporelles	43 932	31 370	12 562	8 814	3 748	42,52
218100000 - INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AMÉNAGEMENTS	9 150		9 150	9 150		
218300000 - MATÉRIEL DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	29 058		29 058	25 310	3 748	14,81
218400000 - MOBILIER	5 724		5 724	5 724		
281810000 - AMORT. INST GÉNÉRALES		9 150	-9 150	-9 150		
281830000 - AMORT MATÉRIEL INFORMATIQUE		17 639	-17 639	-17 639		
281840000 - AMORT MOBILIER		4 581	-4 581	-4 581		
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations	1 000		1 000		1 000	
261000000 - TITRES DE PARTICIPATION	1 000		1 000		1 000	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	2 000		2 000	2 000		
271100000 - ACTIONS DRAKARYS	2 000		2 000	2 000		
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 844		9 844	9 844		
275000000 - DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT VERSÉS	9 404		9 404	9 404		
275100000 - CAUTION PRÊT PARTICIPATION FOND GAR	440		440	440		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	295 366	34 242	261 124	255 858	5 266	2,06
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production						
Produits intermédiaires et finis						

Postes	Brut Oct. 2024 - Août 2025	Amort. & dépréc.	Net Oct. 2024 - Août 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES						
Créances clients et comptes rattachés	222 456	26 575	195 881	279 288	-83 408	-29,86
411000000 - CLIENTS	222 456		222 456	290 945	-68 489	-23,54
418000007 - FAE FXT				1 718	-1 718	-100,00
418200000 - FAE LME				13 200	-13 200	-100,00
491000000 - D?ÈPR?ÈCIATION DES CR?ÈANCES		26 575	-26 575	-26 575		
Autres créances	212 771		212 771	18 905	193 866	1,03k
401000000 - FOURNISSEURS	6 237		6 237		6 237	
438210000 - PROV TNS1 URSSAF	3 198		3 198	4 750	-1 552	-32,67
438220000 - PROV TNS2 URSSAF	1 669		1 669	1 669		
438310000 - PROV TNS1 CAVEC	374		374		374	
438320000 - PROV TNS2 CAVEC	1 133		1 133		1 133	
444000000 - ETAT IMP?ÔTS SUR LES B?ËN?ÈFICE	3 336		3 336	4 050	-714	-17,63
445624000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR IMMOBILISATIONS (BIENS)	853		853		853	
445640000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR ENCAISSEMENTS	6 852		6 852		6 852	
445660000 - TVA DÉDUCTIBLE SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	8 852		8 852	8 396	456	5,43
445663010 - TVA DÉDUCTIBLE AUTOLIQUIDÉE À 20%	158		158		158	
445740000 - TVA COLLECTÉE SUR ENCAISSEMENTS	175 927		175 927		175 927	
447100000 - TVTS A PAYER	40		40	40		
455000020 - ASSOCIE LME - COMPTE COURANT	676		676		676	
467130000 - NDF PABLO	49		49		49	
467140000 - NDF WENDY	135		135		135	
467170000 - NDF ROMAIN	32		32		32	
471600500 - LCL - CARTE BUSINESS - M LAURENT MERIAS - DÉ...	417		417		417	
471600600 - LCL - CARTE BUSINESS - M F-XAVIER TANGUY - DÉ...	2 736		2 736		2 736	
471600700 - PENNYLANE - COMPTE PRO PENNYLANE - DÉCAIS...	96		96		96	
Capital souscrit - appelé, non versé						
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
Actions propres						
Autres titres et instruments de trésorerie						
DISPONIBILITÉS ET CHARGES						
Disponibilités	53 054		53 054	25 098	27 956	111,39
511100000 - CB DIFF?ÈR?ÈES FXT	47 650		47 650		47 650	
512100200 - LCL - LCL 1	1 408		1 408	13 800	-12 393	-89,80
512100300 - LCL - LCL 2 - EXALYS	2 990		2 990	11 298	-8 308	-73,53
512100400 - GOCARDLESS - COMPTE GOCARDLESS	906		906		906	
512100700 - PENNYLANE - COMPTE PRO PENNYLANE	100		100		100	
Charges constatées d'avance						
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	488 281	26 575	461 706	323 291	138 414	42,81
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (IV)						
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)						
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	783 647	60 817	722 830	579 150	143 680	24,81

Bilan passif détaillé

Postes	Net Oct. 2024 - Août 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
Capital	15 000	15 000		
101300000 - CAP. SOUSCRIT APPEL?È, VERS?È	15 000	15 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
RÉSERVES				
Réserve légale	1 500	1 500		
106100000 - R?ÈSERVE L?ÈGALE	1 500	1 500		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Réserves indisponibles				
Autres réserves				
Report à nouveau	118 539	115 156	3 383	2,94
110000000 - REPORT ?Ç NOUVEAU	118 539	115 156	3 383	2,94
Résultat de l'exercice	76 835	3 383	73 452	2,17k
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	211 873	135 039	76 835	56,90
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	101 010	84 444	16 566	19,62
164180000 - EMPRUNT LCL 222 K€	54 749	84 444	-29 695	-35,17
512100500 - LCL - CARTE BUSINESS - M LAURENT MERIAS	15 745		15 745	
512100600 - LCL - CARTE BUSINESS - M F-XAVIER TANGUY	30 516		30 516	
Emprunts et dettes financières diverses	37 580	88 688	-51 108	-57,63
455000010 - ASSOCIE FXT - COMPTE COURANT	37 580	85 044	-47 464	-55,81
455000020 - ASSOCIE LME - COMPTE COURANT		3 644	-3 644	-100,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 805	54 487	-5 682	-10,43
401000000 - FOURNISSEURS	48 805	54 487	-5 682	-10,43
Dettes fiscales et sociales	299 771	198 730	101 041	50,84
428200000 - DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS À PAYER	16 782		16 782	
428700000 - PROV CONGES PAYES		17 822	-17 822	-100,00
431000000 - URSSAF IDF	14 185	11 857	2 328	19,63
437080000 - AUTRES ORGANISMES	318	134	184	137,63
437100000 - RETRAITE HUMANIS	4 160	3 397	763	22,46

Postes	Net Oct. 2024 - Août 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
437200000 - APICIL PREVOYANCE SALARIES	2 301	4 959	-2 658	-53,59
437800000 - TICKETS RESTO SWILE	846	816	30	3,68
438000000 - ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES À PAYER (ANCIENNEMENT ORGANISM...	236	244	-8	-3,29
438110500 - DETTE URSSAF LME ETALEMENT	2 059	6 471	-4 412	-68,18
438200000 - CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER	6 701		6 701	
438310000 - PROV TNS1 CAVEC		16 428	-16 428	-100,00
438320000 - PROV TNS2 CAVEC		15 749	-15 749	-100,00
438700000 - CHARGES SOC SUR CONGES PAYES		5 898	-5 898	-100,00
438800000 - CHARGES SOCIALES S BONUS TNS 1		36 000	-36 000	-100,00
442100000 - ETAT - PRELEVEMENT A LA SOURCE	2 049	1 727	322	18,64
445300010 - TVA DUE AUTOLIQUIDÉE À 20%	158		158	
445510000 - TVA À DÉCAISSER		22 745	-22 745	-100,00
445710090 - TVA COLLECTÉE À 20%	245 304	45 531	199 774	438,77
445810000 - ACOMPTEs - RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	4 421	4 421		
445820000 - ACOMPTEs - RÉGIME DU FORFAIT		1 974	-1 974	-100,00
445870000 - TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES SUR FACTURES À ÉTABLIR		2 486	-2 486	-100,00
447200000 - CVAE A PAYER	70	70		
448630000 - CHARGES A PAYER - FPC	180		180	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	23 790	17 762	6 028	33,94
411000000 - CLIENTS	19 390	5 942	13 449	226,34
419850000 - AVANCES RECUES CLIENTS FXT		7 560	-7 560	-100,00
419860000 - AVANCES RECUES NP	4 260	4 260		
467000000 - DIVERS COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR (ANCIENNEMENT...	44		44	
471700700 - PENNYLANE - COMPTE PRO PENNYLANE - ENCAISSEMENTS EN ATTENTE	96		96	
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES (III)	510 956	444 111	66 845	15,05
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	722 830	579 150	143 680	24,81

Compte de résultat détaillé

Postes	Oct. 2024 - Août 2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 372 270	1 432 757	-60 487	-4,22
706110 - CONSEIL PRESTATIONS COMPTA FXT	383 290	445 966	-62 676	-14,05
706120 - CONSEIL PRESTATIONS COMPTA LME	408 464	357 345	51 119	14,31
706130 - CONSEIL PRESTATIONS COMPTA PCA	400	2 900	-2 500	-86,21
706180 - CONSEIL PRESTATIONS COMPTA NP	73 246	106 877	-33 630	-31,47
706210 - PRESTATIONS PAIES FXT	73 819	87 149	-13 330	-15,30
706220 - PRESTATIONS PAIES LME	35 238	42 442	-7 205	-16,97
706230 - PRESTATIONS PAIES PCA		500	-500	-100,00
706280 - PRESTATIONS PAIES NP	29 552	36 480	-6 929	-18,99
706310 - MISSIONS CAC FXT	23 360	6 275	17 085	272,27
706320 - MISSIONS CAC LME	156 574	150 598	5 976	3,97
706410 - CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT FXT	87 700	85 582	2 119	2,48
706420 - CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT LME	45 350	69 532	-24 182	-34,78
706480 - CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT NP	30 395	15 506	14 890	96,03
706510 - PRESTATION JURIDIQUE FXT	18 180	8 669	9 511	109,71
706520 - PRESTATION JURIDIQUE LME	4 018	11 207	-7 190	-64,15
706530 - PRESTATION JURIDIQUE PCA		1 344	-1 344	-100,00
706580 - PRESTATION JURIDIQUE NP	1 610	4 657	-3 047	-65,43
706700 - SOUS TRAITANCE COMMUNE STAFF		-272	272	100,00
706750 - FORMATION	1 000		1 000	
708100 - PRODUITS DES SERVICES EXPLOITÉS DANS L'INTÉRÊT DU PERSONNEL	75		75	
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 372 270	1 432 757	-60 487	-4,22
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	20 000		20 000	
740000 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 000		20 000	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	184	53 954	-53 770	-99,66
781740 - CRÉANCES		34 787	-34 787	-100,00
791000 - TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	184	19 167	-18 983	-99,04
Autres produits	85		85	
758000 - INDEMNITÉS ET AUTRES PRODUITS (ANCIENNEMENT PRODUITS DIVERS...)	85		85	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 392 538	1 486 711	-94 172	-6,33
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation des stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 668	2 139	529	24,74
602210 - EDF	619	681	-62	-9,17
602220 - GAZ ENI	2 049	1 458	592	40,59
Variation de stocks				

Postes	Oct. 2024 - Août 2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
Autres achats et charges externes	338 781	401 542	-62 761	-15,63
606300 - FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT ÉQUIPEMENT	752	370	382	103,19
606400 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	526	1 579	-1 053	-66,69
610110 - FORMALITÉS DOSSIERS FXT	785	2 054	-1 269	-61,77
610120 - FORMALITES DOSSIERS LME	1 664	3 893	-2 230	-57,26
610130 - FORMALITÉS DOSSIERS NP	170	692	-522	-75,45
610210 - SOUS TRAITANCE PAYE FXT	43 867	44 433	-565	-1,27
610220 - SOUS TRAITANCE PAYE LME	49 243	21 427	27 817	129,82
610230 - SOUS TRAITANCE PAYE EXALYS	15 925	26 506	-10 581	-39,92
610250 - SOUS TRAITANCE PAYE PCA		822	-822	-100,00
611110 - SOUS TRAITANCE FXT	45 000	81 000	-36 000	-44,44
611120 - SOUS TRAITANCE LME	2 870	2 000	870	43,50
613210 - LOYER 16 RUE DU COLISEE	39 677	45 945	-6 268	-13,64
613310 - LOYER LLD AUTO TNS 1	8 909	9 708	-799	-8,23
613320 - LOYER LLD AUTO TNS 2	9 042	9 844	-802	-8,15
613510 - LM LOGICIEL CEGID QUADRA	13 607	23 842	-10 236	-42,93
613511 - LM LOGICIEL INTELLIGENCE AUDIT	2 388	2 189	199	9,09
613540 - LM DROPBOX	3 456	3 723	-267	-7,18
613550 - LM JE DÉCLARE	366	867	-501	-57,76
613560 - LM PENNYLANE	10 826	4 980	5 846	117,38
613570 - LM MICROSOFT	1 918	2 275	-357	-15,68
613580 - LM SOGESOT SO BANK	3 924	4 055	-130	-3,21
613590 - LM TRANSFERT BANK	661	2 120	-1 459	-68,83
613810 - LM RCA	4 904	5 719	-815	-14,25
613820 - LM AMELKIS CONSO	3 763	1 600	2 164	135,28
613830 - LM EXACT	2 000	5 003	-3 004	-60,03
613860 - LM YOOZ	2 931	4 028	-1 097	-27,23
613870 - LM GOOGLE	1 696	1 269	427	33,64
613890 - LM MERCI APP	833	1 059	-226	-21,32
613891 - LM SLACK	1 451		1 451	
613900 - LM DIVERSES	110	64	46	72,59
614000 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	8 409	4 680	3 729	79,68
615100 - ENTRETIEN VÉHICULE FXT	2 272	839	1 433	170,81
615200 - ENTRETIEN VÉHICULE LME	1 249	616	634	102,89
615600 - MAINTENANCE	1 241	2 163	-922	-42,61
616000 - PRIMES D'ASSURANCES	4 948	4 924	24	0,48
616100 - MULTIRISQUES		32	-32	-100,00
616300 - ASSURANCE VOITURE TNS 1		1 274	-1 274	-100,00
616400 - RISQUES D'EXPLOITATION	410	380	30	7,90
616600 - ASSURANCE EMPRUNT	345		345	
618100 - DOCUMENTATION GÉNÉRALE	33		33	
618300 - DOCUMENTATION TECHNIQUE	1 115	1 518	-403	-26,55
618400 - DOC TECHNIQUE EFL		4 018	-4 018	-100,00
618600 - COTISATIONS OEC	3 866	4 363	-497	-11,39
618610 - CRCC COTISATION	3 466	3 215	251	7,79

Projet

Postes	Oct. 2024 - Août 2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
618615 - COTIS H3C	784	554	230	41,56
622620 - HONORAIRES PAIES	2 368	3 813	-1 445	-37,90
622630 - HONORAIRES RECRUTEMENT		12 100	-12 100	-100,00
622640 - HONORAIRES AUTRES	11 900		11 900	
623100 - ANNONCES ET INSERTIONS	359	378	-19	-5,03
623200 - FORMATION SÉMINAIRE		13 549	-13 549	-100,00
623420 - CADEAUX STAFF		142	-142	-100,00
623800 - DIVERS - POURBOIRES, DON COURANT	680	880	-200	-22,73
623900 - DON COTI RESEAU ENTREPRENDRE	1 800	1 500	300	20,00
625110 - MISSIONS RÉCEPTIONS FXT	7 573	5 298	2 275	42,94
625120 - MISSIONS RÉCEPTIONS LME	2 583	2 656	-73	-2,74
625210 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS FXT	715	3 684	-2 969	-80,60
625220 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS LME	344	1 062	-718	-67,64
625300 - MISSIONS RECEPTIONS MIXTES	225	2 329	-2 104	-90,36
626100 - FRAIS POSTAUX	148	110	38	34,73
626200 - TÉLÉPHONE ET INTERNET	1 016	1 129	-113	-9,98
627000 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	235	729	-494	-67,79
627040 - SERVICES BANCAIRES ABONNEMENT	638	274	364	132,83
627050 - RESULAT ARRETE DES COMPTES	2 019	1 639	380	23,18
627100 - FRAIS GOCARDLESS	287	195	91	46,65
627120 - FRAIS SWILE	222	234	-12	-5,13
628200 - FRAIS DE FORMATION	4 267	8 200	-3 933	-47,96
Impôts, taxes, et versements assimilés	5 750	9 049	-3 299	-36,46
631200 - TAXE D'APPRENTISSAGE	2 124	2 183	-59	-2,70
633300 - PARTICIPATION ?Ç LA FORMATION P	2 160	1 802	358	19,86
633500 - TAXE APPRENT LIBERAT / MAJO	324	333	-9	-2,69
635100 - IMPÔTS DIRECTS (SAUF IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES)		3 000	-3 000	-100,00
635115 - CVAE		130	-130	-100,00
635120 - TAXES FONCIÈRES	1 142	1 601	-459	-28,67
Salaires et traitements	739 159	752 100	-12 940	-1,72
641000 - R?ÊMUN?ÉRATIONS DU PERSONNEL		427 836	-427 836	-100,00
641100 - SALAIRES, APPOINTEMENTS	450 574		450 574	
641200 - CONG?ÈS PAY?ÈS	-352	7 794	-8 146	-104,51
641300 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	5 944	43 477	-37 533	-86,33
641310 - INNDEMN RUPTURE CONVENTION		458	-458	-100,00
641320 - PRIME PARTAGE DE VALEUR (PPV)		27 000	-27 000	-100,00
641350 - BONUS EQUIPE FXT		500	-500	-100,00
641360 - BONUS EQUIPE LME		3 217	-3 217	-100,00
641400 - INDEMNIT?È DE TRANSPORT	35 348	474	34 874	7,35k
641401 - INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	11 645	474	11 171	2,36k
641410 - TICKETS RESTAURANT		12 125	-12 125	-100,00
641450 - INDEMNITE STAGIAIRE		5 043	-5 043	-100,00
644110 - REMUNERATION TNS 1	100 000	95 100	4 900	5,15
644120 - RÉMUNÉRATION TNS2	136 000	107 000	29 000	27,10
648000 - PEE FXT		10 800	-10 800	-100,00

Postes	Oct. 2024 - Août 2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
648100 - PEE LME		10 800	-10 800	-100,00
Charges sociales	228 965	278 083	-49 118	-17,66
645100 - COTISATIONS ?Ç L'URSSAF	76 749	75 270	1 480	1,97
645200 - COTISATIONS MUTUELLE SALARI?ÈS	16 594	17 191	-597	-3,47
645300 - COTISATION CAISSES DE RETRAITE	27 109	28 642	-1 534	-5,35
645400 - COTISATIONS À PÔLE EMPLOI (ANCIENNEMENT COTISATIONS AUX ASS...	19 693	20 141	-448	-2,23
645800 - COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	184	1 799	-1 615	-89,78
645810 - AUTRES ORGANISMES		134	-134	-100,00
645950 - CHARGES SUR BONUS TNS 1	-36 000	-13 800	-22 200	-160,87
645960 - CHARGES SOCIALES S/ BONUS TNS2		-17 400	17 400	100,00
645970 - CHG SOC S/ BONUS EQUIPE FXT		225	-225	-100,00
645980 - CHG SOC S/BONUS EQUIPE LME		1 448	-1 448	-100,00
646110 - URSSAF TNS1	37 543	34 857	2 686	7,71
646120 - URSSAF TNS2	28 376	40 420	-12 044	-29,80
646310 - CAVEC TNS1	15 791	32 194	-16 404	-50,95
646320 - CAVEC TNS2	15 946	30 804	-14 859	-48,24
646410 - AGIPI TNS1	3 313	2 836	478	16,85
646420 - AGIPI TNS2	3 122	3 107	15	0,48
646520 - APICIL TNS2	4 495	4 094	401	9,80
647000 - PER FXT	9 022	9 532	-510	-5,35
647100 - PER LME	7 029	6 590	439	6,67
Dotations aux amortissements et aux provisions		5 074	-5 074	-100,00
681120 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 074	-5 074	-100,00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux provisions		9 863	-9 863	-100,00
681742 - DOT DEPRECIATION CREANCES LME		7 831	-7 831	-100,00
681743 - DOT DEPRECIATION CREANCES PAB		2 032	-2 032	-100,00
Pour risques et charges : dotations aux provisions		16 712	-16 712	-100,00
681500 - DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITAT...		16 712	-16 712	-100,00
Autres charges	23	4 572	-4 549	-99,50
654000 - PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES		4 174	-4 174	-100,00
654100 - PERTE SUR CREANCES FXT		172	-172	-100,00
658000 - PÉNALITÉS ET AUTRES CHARGES (ANCIENNEMENT CHARGES DIVERSES...	23	226	-203	-89,96
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 315 346	1 479 134	-163 788	-11,07
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	77 193	7 577	69 616	918,79
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN				
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)				
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de tr...				

Postes	Oct. 2024 - Août 2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	358	1 100	-742	-67,47
661000 - INTERET EMPRUNT LCL 222 K€		1 100	-1 100	-100,00
661100 - INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES	358		358	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	358	1 100	-742	-67,47
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-358	-1 100	742	-67,47
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	76 835	6 477	70 358	1,09k
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (IX)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)		3 094	-3 094	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 392 538	1 486 711	-94 172	-6,33
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 315 703	1 483 328	-167 624	-11,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	76 835	3 383	73 452	2,17k

Projet

Projet

ADVISE UP ASSOCIES

SARL au capital de 15000 Euros - SIREN : 788655355

15 RUE POUSSIN, 75016 PARIS 16

ANNEXE 3

DETAIL DES ACTIFS ET PASSIFS APPORTES (BRANCHE COMPLETE D'ACTIVITE)

DETAIL DES ACTIFS

Désignation des actifs transférés	Valeur brute	Cumul amortissement s réalisés	Valeur nette comptable (VNC)
<u>Immobilisations corporelles</u>			
Mobilier et équipement (50%)	2 862,09 €	(2 290,52 €)	571,57 €
Matériel de bureau et matériel informatique (50%, dont 3 nouveaux laptops sur les 5 achetés par Advise Up Associés en septembre 2025)	14 007,32 €	(8 819,72 €)	5 187,60 €
Agencements et installations matérielles (50%)	294,95 €	(35,95 €)	259,00 €
Aménagement locaux rue du Colisée (100%)	9 150,00 €	(9 150,00 €)	- €
Total Immobilisations corporelles	26 314,36 €	(20 296,19 €)	6 018,17 €
<u>Immobilisations incorporelles</u>			
Concessions / droits site internet V1 (50%)	1 400,00 €	(1 400,00 €)	- €
Total Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
<u>Immobilisations financières</u>			
Fonds de commerce Exalys (quote-part comptes clients gérés par Fr-Xavier Tanguy – cf. Annexe 4)	55 994,00 €	- €	55 994,00 €
Titres de participation (100%)	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Autres titres immobilisés (Drakarys - 50%)	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Total Immobilisations financières	57 994,00 €	- €	57 994,00 €
<u>Actif circulant</u>			
Créances clients activité Fr.-X. Tanguy	- €	- €	- €
Créance dépôt caution loyer (100%)	9 404,00 €	- €	9 404,00 €
Créance dépôt caution prêt participatif (50%)	220,00 €	- €	220,00 €
Créances sociales Urssaf - Cavec Fr.-X. Tanguy	3 572,00 €	- €	3 572,00 €
Disponibilités - comptes d'attente Fr-X. Tanguy	- €	- €	- €
Total Actif circulant	13 196,00 €	- €	13 196,00 €
<u>Hors bilan</u>			
Contrats clients activité Fr.-Xavier Tanguy (cf. liste contrats transférés détaillée en Annexe 4)	Éléments non valorisés dans le cadre de l'apport - Apport réalisé à la valeur nette comptable (article 743-1 du Plan Comptable Général)		
Clientèle Fr.-Xavier Tanguy			
Contrats de travail activité Fr.-Xavier Tanguy (collaborateurs - cf. liste détaillée en Annexe 4)			
Total Hors bilan	- €	- €	- €

Total Actif	97 504,36 €	(20 296,19 €)	77 208,17 €
--------------------	--------------------	----------------------	--------------------

DETAIL DES PASSIFS

Désignation des passifs transférés	Solde restant dû (Date d'effet de l'Apport)
<u>Dettes envers les tiers</u>	
Dettes fournisseurs liées à l'activité Fr.-Xavier Tanguy	- €
Dettes sociales liées à l'activité Fr.-Xavier Tanguy (congrés à payer- 50% du total)	(8 390,93 €)
Dettes fiscales liées à l'activité Fr.-Xavier Tanguy	- €
Autres dettes liées à l'activité Fr.-Xavier Tanguy	- €
Total dettes envers les tiers	(8 390,93 €)
<u>Engagements hors bilan</u>	
Obligation de Dream Biig Partners de prendre en charge 50% du montant résiduel de la dette d'acquisition d'Exalys (qui restera détenue par Advise Up Associés) en remboursant à cette dernière 50% du montant de chaque mensualité du prêt jusqu'à extinction complète de la dette (cf. Article 2.1 du présent traité de scission partielle)	(27 374,74 €)
Total engagements hors bilan	(27 374,74 €)
Total Passif	(35 765,67 €)

Valeur nette comptable totale de la Branche d'Activité Apportée	41 442,50 €
--	--------------------

ANNEXE 4

LISTE DES CLIENTS ET DES CONTRATS DE TRAVAIL TRANSFERES

- CLIENTS TRANSFERES

Les contrats et relations d'affaires avec les clients suivants sont transférés à la Société Bénéficiaire dans le cadre de la Branche d'Activité Apportée :

	Dénomination	SIREN	TVA
1	13EME RUE	820010379	FR84820010379
2	202 ECOMMERCE	528075849	FR85528075849
3	AB ADVISORY	918676578	FR77918676578
4	ANNECE	797968435	FR25797968435
5	ARTHUR BONFAIT CONSEIL	850936717	FR53850936717
6	BELARRA	980497945	
7	BELINDA DIWAN	847947421	FR09847947421
8	BERSEKER	802991257	FR26802991257
9	BLINGOP	899524581	FR96899524581
10	CARMINE INVEST	831313986	FR93831313986
11	CASE	980649677	FR56980649677
12	CITIZENS FACTORY	824370993	FR21824370993
13	CIVOCRACY	890397375	FR26890397375
14	COMPLYA	843577941	FR52843577941
15	DOMAINE COCOTE	910135052	FR86910135052
16	GAVRILA TEAM SERVICES	953383809	FR30953383809
17	HASTINGS	801792797	FR48801792797
18	HISTOVERY	488531724	FR68488531724
19	HOLDING COMPLYA	888098043	FR88888098043
20	INARIX	838383255	FR14838383255
21	JGH CORNU INVESTISSEMENT	823618863	FR45823618863
22	KER FANO	894085711	FR50894085711
23	K-MARO CAPITAL	922371422	FR31922371422
24	LACAZE CHRISTELLE	883939670	FR42883939670
25	LE BOT	899153332	FR06899153332
26	LES COFLOCS	827549460	FR31827549460
27	LHERM GALLIZIA ARCHITECTES	810140889	FR88810140889
28	LUC DELAMBRE CONSEIL	902464684	FR01902464684
29	LUC DELAMBRE FINANCE	791604747	FR16791604747
30	LUNII	802801472	FR61802801472
31	MADMAGZ	509606216	FR11509606216
32	MAISON BENJAMIN KUENTZ	823860259	FR61802801472
33	MENS SANA IN CORPORE SANO	924715832	FR82924715832
34	MINIMOKA	789039179	FR68789039179
35	MITE HOLDING	847640257	FR17847640257
36	MOUVEMENT IMPACT FRANCE	520067786	FR80520067786
37	MURIEL CAUDE ADVISOR	915294607	FR73915294607
38	NATHALIE LOPEZ HOLDING	882334899	FR33882334899
39	NIGHTINGALE	813293081	FR37813293081
40	OPENDOR	847541968	FR30847541968
41	PAN	803359231	FR88803359231
42	PARVATI	533513164	FR25533513164
43	PLANRADAR	884393893	FR55884393893
44	SCET	562000349	
45	SCI AFORLIX	981574064	FR84981574064
46	SCI ZEPLOZ	887716645	FR09887716645

47	SEINE IO	915407027	FR64915407027
48	SELARL EDOU - DE BUHREN - HONORE	323857763	FR58323857763
49	SERPA GESTION	844979278	FR83844979278
50	SKIPPER NDT	822080206	FR13822080206
51	SPADE	831713979	FR85831713979
52	SPARK & COLIBRI	937982965	
53	SPFPL D'AVOCATS HONORE EDOU	887951390	FR24887951390
54	SPORT HEROES GROUP	802532200	FR61802532200
55	SPORTEASY	528841174	FR70528841174
56	SUPERDISCOHERO	899653398	FR02899653398
57	TARS	978258614	FR17978258614
58	THE MEDITERRANEAN FOOD LAB (FRANCE)	983102534	FR13983102534
59	TRAILBLAZERS	921916318	FR91921916318
60	TSUI HOLDING	899521595	FR62899521595
61	TWISTER SAS	829745512	FR86922199039
62	UPDATE FOODS	893375477	FR50893375477
63	VALINEA	898490792	FR13898490792
64	VIOLAINE LAURANS CONSEIL	917850133	FR62917850133
65	3PO IMMO	890566532	
66	LMNP 8 GaB (B. Pourreau)	928969427	
67	BOPO INVEST	892173279	
68	MINDDAY	898335047	
69	S&K FRAISH GOURMET	851079699	
70	BGD ESPERANCE	849790928	
71	KERBOT HOLDING	943697482	
72	SCI KERBOT	944188085	
73	PEN KOAT SAS	945085231	
74	LMNP ERIC LE BOT	802984773	
75	R2E ENTREPRISES ENSEIGNANTS	798878336	
76	MR ROSSIGNOL	893688887	FR59893688887
77	IMPACT LAB SAS	941864829	FR19941864829
78	ELPIS CONSEIL	988573978	

CAC

79	MG FRANCE	non	
80	CENTRE D'AFFAIRES DU PARC LUMIERE	790795298	
81	RIBOTTE	388674327	

CAC PONCTUEL

82	BIOMERY		
83	LES BURGERS DE PAPA CHARPENNES		

PROSPECTS

84	PHARMACYCLES	793865296	
85	CONQUER YOUR DAY	831839899	
86	LE MINOR	322387192	

87	SEBASTIEN MONNIER/TERSEA	495334567
88	AFTERSEEDS	833559594
89	MEDIANE	983504143
90	ARLEQUIN AI	983592676
91	REBELLE	901053934
92	CUISSOH	903811305
93	COCOON ME	913286043
94	BATIBIG	880175393
95	ELEAS	502698608
96	DIABOLOCOM	482652401
97	ASAP INFORMATIQUE	404182446
98	UTO ENTREPRENEURS (MUSTACALAB)	982647638
99	LMNP FLORIAN MOSCA	481454577
100	LMNP JULIE DEBRABANT	
101	MANDANA LAFITTE + NICOLAS MEUNIER	

EXALYS Fix

IKOSIUM	539931550
CVDM	511515280
IDF AUTO	499944692
SCI ANDRADE	807521885
LMNP ANDRADE	901915702
BSV	418294682
MODESTO	527504484

- **CONTRATS DE TRAVAIL TRANSFERES**

Les contrats de travail avec les salariés suivants constituant l'équipe de M. François-Xavier Tanguy sont transférés à la Société Bénéficiaire dans le cadre de la Branche d'Activité Apportée :

- Monsieur Pablo Castellanos ;
- Madame Camille Nibert ;
- Madame Daniela Mosica ;
- Monsieur Hakim Oulou ;
- Madame Tiffany Nguyen ;
- Madame Wendy Wagnier ;
- Monsieur Clément Puyfourcat.